



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2024 16h30

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de Bourges

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés sans pouvoir	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
69	42	10	2	16	21 juin 2024	21 juin 2024

Présents : Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bruno FOUCHET, Alain MAZÉ, Denis POYET, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Olivier CABRERA, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, José ALLAIN, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MERCIER, Martial REBEYROL, Elisabeth POL, Valérie CHANTEFORT, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Excusés : Bernadette GOIN-DEMARY, Stéphane GARCIA, Stéphane HAMELIN, Alexia FRANQUES, Justine SINGEOT, Marcella MICHEL, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Mélanie CELEGATO

Absent : Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Excusés avec pouvoir :

Bernard DUPERAT donne pouvoir à Jean-Marie VOLLOT
 Corinne LEFEBVRE donne pouvoir à Evelyne SEGUIN
 Constance BONDUELLE donne pouvoir à Olivier CABRERA
 Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Sakina ROBINSON
 Magali BESSARD donne pouvoir à Frédérique SOULAT
 Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
 Hugo LEFELLE donne pouvoir à Céline MADROLLES
 Renaud METTRE donne pouvoir à Irène FELIX
 Nedie NEZLIOUI donne pouvoir à José ALLAIN
 Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Marc STOQUERT
 France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY
 Philippe MOUSNY donne pouvoir à Philippe MERCIER
 Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Elisabeth POL
 Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Richard BOUDET
 Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

- AC_DEL2024_056 -

Comptes financiers uniques 2023 - Budgets principal et annexe

Rapporteur : Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49 ;

Vu la délibération n° 19 du 07/12/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu la note de présentation des comptes financiers uniques 2023 ;

Vu les CFU 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 5 juin 2024 ;

Considérant les dispositions du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Communautaire élit son président. Dans ce cas, la Présidente peut assister à la discussion mais elle doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux ;

Ce document unique, fusion du compte administratif et du compte de gestion constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes sans remettre en cause les prérogatives respectives de l'ordonnateur et du comptable public.

Le Conseil Communautaire va donc délibérer pour la première fois sur ce nouveau document pour le budget principal mais aussi les budgets annexes : Archéologie préventive, technopole Lahitolle, Activités locatives, Parcs d'activités aménagés à partir de 2019 et Parc du Moutet, Eau, Assainissement Collectif et Assainissement non collectif.

Les résultats pour l'exercice 2023 des CFU sont présentés ci-dessous :

1/ Budget Principal

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	79 809 817,16 €	86 390 525,58 €	6 580 708,42 €
	Résultats antérieurs reportés		6 216 518,01 €	6 216 518,01 €
	Résultat à affecter (A)	79 809 817,16 €	92 607 043,59 €	12 797 226,43 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	22 886 738,74 €	19 257 516,79 €	-3 629 221,95 €
	Solde antérieur reporté	4 386 808,99 €	0,00 €	-4 386 808,99 €
	Solde d'exécution (B)	27 273 547,73 €	19 257 516,79 €	-8 016 030,94 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	282 155,62 €	0,00 €	-282 155,62 €
	Investissement (f)	2 138 150,96 €	1 238 571,97 €	-899 578,99 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				3 599 460,88 €

2/ Budgets annexes à caractère administratif

2.1 Budget annexe Archéologie Préventive

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	953 801,36 €	953 801,36 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A)	953 801,36 €	953 801,36 €	0,00 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				0,00 €

2.2 Budget annexe Technopole Lahitolle

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	483 199,43 €	483 199,43 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A)	483 199,43 €	483 199,43 €	0,00 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	1 569 268,10 €	1 622 865,32 €	53 597,22 €
	Solde antérieur reporté	0,00 €	459 903,02 €	459 903,02 €
	Solde d'exécution (B)	1 569 268,10 €	2 082 768,34 €	513 500,24 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	13 450,00 €	0,00 €	-13 450,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				500 050,24 €

2.3 Budget annexe Activités Locatives assujetties à TVA

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	1 111 252,45 €	1 293 224,38 €	181 971,93 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A)	1 111 252,45 €	1 293 224,38 €	181 971,93 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	622 697,02 €	633 192,57 €	10 495,55 €
	Solde antérieur reporté	163 225,39 €	0,00 €	-163 225,39 €
	Solde d'exécution (B)	785 922,41 €	633 192,57 €	-152 729,84 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	29 242,09 €	0,00 €	-29 242,09 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				0,00 €

Suite à une anomalie technique, il convient de signaler une discordance au niveau des natures 752 et 75888 au sein du chapitre 75 – Autres produits ; cet écart ne remet pas en cause les résultats de ce budget.

3/ Budgets annexes Parc d'activités en cours d'aménagement

3.1 Budget annexe Parc d'activités du Moutet

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	124 065,65 €	124 069,41 €	3,76 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	1 446 471,76 €	1 446 471,76 €
	Résultat à affecter (A)	124 065,65 €	1 570 541,17 €	1 446 475,52 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	124 065,65 €	100 000,00 €	-24 065,65 €
	Solde antérieur reporté	1 381 233,02 €	0,00 €	-1 381 233,02 €
	Solde d'exécution (B)	1 505 298,67 €	100 000,00 €	-1 405 298,67 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				41 176,85 €

3.2 Budget annexe Parcs d'activités aménagés à partir de 2019

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	4 818,70 €	4 818,70 €
	Résultat à affecter (A)	0,00 €	4 818,70 €	4 818,70 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				4 818,70 €

4/ Budgets annexes à caractère industriel et commercial

4.1 - Budget Eau

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	10 446 090,10 €	12 760 409,70 €	2 314 319,60 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	4 726 126,08 €	4 726 126,08 €
	Résultat à affecter (A)	10 446 090,10 €	17 486 535,78 €	7 040 445,68 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	11 687 469,02 €	9 161 628,01 €	-2 525 841,01 €
	Solde antérieur reporté	3 086 825,18 €	0,00 €	-3 086 825,18 €
	Solde d'exécution (B)	14 774 294,20 €	9 161 628,01 €	-5 612 666,19 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 197 410,68 €	1 350 000,00 €	152 589,32 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				1 580 368,81 €

4.2 - Budget Assainissement collectif

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	15 014 774,45 €	16 982 202,28 €	1 967 427,83 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	408 023,21 €	408 023,21 €
	Résultat à affecter (A)	15 014 774,45 €	17 390 225,49 €	2 375 451,04 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	9 087 866,33 €	20 572 915,55 €	11 485 049,22 €
	Solde antérieur reporté	11 970 862,96 €	0,00 €	-11 970 862,96 €
	Solde d'exécution (B)	21 058 729,29 €	20 572 915,55 €	-485 813,74 €
Restes à réaliser	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 005 613,06 €	608 247,76 €	-397 365,30 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				1 492 272,00 €

4.3 Budget Assainissement non collectif

		DEPENSES (x)	RECETTES (y)	SOLDE (y-x)
Section de Fonctionnement	Résultats de l'année N	152 911,96 €	145 671,01 €	-7 240,95 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	61 260,30 €	61 260,30 €
	Résultat à affecter (A)	152 911,96 €	206 931,31 €	54 019,35 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N	0,00 €	628,00 €	628,00 €
	Solde antérieur reporté	0,00 €	5 324,00 €	5 324,00 €
	Solde d'exécution (B)	0,00 €	5 952,00 €	5 952,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés y.c. RAR (C=A+B+e+f)				59 971,35 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner acte de la présentation du CFU 2023 du Budget Principal ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont établis dans la présente délibération ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget principal.
- de donner acte de la présentation faite du CFU 2023 du budget annexe Archéologie Préventive ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget annexe Archéologie Préventive.
- de donner acte de la présentation faite du CFU 2023 du budget annexe Technopôle Lahitolle ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget annexe Technopôle Lahitolle.
- de donner acte de la présentation faite du CFU 2023 du budget annexe Activités Locatives ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget annexe Activités Locatives.
- de donner acte de la présentation faite du CFU 2023 du budget annexe Parc d'Activités du Moutet ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget annexe Parc d'activités du Moutet.
- de donner acte de la présentation faite du CFU 2023 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019 ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget annexe Parc d'Activités aménagés à partir de 2019.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2023 du budget annexe Eau ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget annexe Eau.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2023 du budget annexe Assainissement Collectif ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour ce budget annexe ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget annexe Assainissement collectif.

- de donner acte de la présentation faite du CFU 2023 du budget Assainissement Non Collectif ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'approuver le CFU 2023 du budget annexe Assainissement non collectif.

- de donner pouvoir à Mme La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : Mme la Présidente

Secrétaire de séance

Marc STOQUERT
Membre du Bureau



**Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président délégué
aux Finances et aux Solidarités
communautaires**



Richard BOUDET



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Diffusion sur le site Internet
de la Communauté d'Agglomération la

- 9 JUIL. 2024

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le

S'LO

ID : 018-241800507-20240802-AC_NOTE_056-BF



NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE : Définition et apports du compte financier unique	3
INTRODUCTION	4
1. Le Budget Principal	5
1.1. Détermination des résultats 2023	5
1.2. Les mouvements réels	6
1.3. Les recettes de fonctionnement	7
1.3.1. Postes ayant connu une évolution à la hausse	8
1.3.2. Postes ayant connu une évolution à la baisse	9
1.3.3. Les subventions de fonctionnement perçues	10
1.4. Les dépenses de fonctionnement hors charges financières	10
1.5. Les charges financières	12
1.6. L'amortissement de la dette	13
1.7. Les dépenses d'investissement (hors dette)	13
1.8. Les recettes d'investissement (hors emprunts)	16
1.9. Les recettes d'emprunts	17
1.10. Le financement des investissements	17
1.11. Les ratios	18
2. Les autres budgets à caractère administratif	19
2.1. Le budget Archéologie Préventive	19
2.1.1. Détermination des résultats	19
2.1.2. L'activité de fouilles	19
2.1.3. L'activité de diagnostics archéologiques	20
2.1.4. L'activité de sauvegarde et de valorisation	20
2.2. Le budget Technopole Lahitolle	21
2.2.1. Détermination des résultats	21
2.2.2. La section de fonctionnement (opérations réelles)	21
2.2.3. La section d'investissement	22
2.2.4. Subvention d'équilibre	22
2.2.5. La dette	22
2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA	23
2.3.1. Détermination des résultats	23
2.3.2. La section de fonctionnement	23
2.3.3. La section d'investissement	24
2.3.4. Subvention d'équilibre	24
2.3.5. La dette	24
3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement	25
3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet	25
3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019	26
4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux	27
4.1. Le budget Eau	27
4.1.1. Détermination des résultats	27
4.1.2. Les mouvements réels	28
4.2. Le budget Assainissement collectif	34
4.2.1. Détermination des résultats	34
4.2.2. Les mouvements réels	35
4.2.3. Les recettes de fonctionnement	36
4.2.4. Les dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	36
4.2.5. Les charges financières	38
4.2.6. L'amortissement de la dette	38
4.2.7. Les dépenses d'investissement	38
4.2.8. Les recettes d'investissement (hors emprunt)	39
4.2.9. Les recettes d'emprunt	39
4.2.10. Le financement des investissements	40
4.3. Le budget Assainissement Non Collectif	41
4.3.1. Détermination des résultats	41
4.3.2. La section de fonctionnement	41

PREAMBULE : Définition et apports du compte financier unique

En lien avec les services de l'Etat, la communauté d'agglomération a choisi d'expérimenter le compte financier unique (CFU) dès l'exercice comptable 2023 pour l'ensemble des budgets y compris ceux relevant de la nomenclature des Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC en M49). Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus des comptes. Il est réalisé de manière totalement dématérialisée.

Comme précédemment, ce document est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales).

Ce document présente une information financière rationalisée et simplifiée :

- les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion sont supprimés
- l'information est enrichie grâce au rapprochement, au sein du document, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales
- des contrôles automatisés de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable sont mis en œuvre

Le compte financier unique est structuré en 4 parties :

➤ **Partie I: Informations générales et synthétiques**

Cette partie met en évidence une vue panoramique des informations clés du budget

- Présentation enrichie des ratios de la collectivité avec 2 nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement
- Nouvelle présentation des résultats
- Bilan et compte de résultat synthétiques permettant d'avoir une vision du patrimoine de l'entité
- Taux des contributions et produits afférents

➤ **Partie II : Compte rendu de l'exécution budgétaire 2023**

➤ **Partie III : Etats financiers:**

- Bilan : présentation des éléments d'actifs et de passif de la collectivité
- Compte de résultat : ensemble des produits et charges de l'exercice permettant de faire apparaître le résultat comptable de l'exercice

➤ **Partie IV Annexes**

Il s'agit de la reprise des annexes existantes dans les anciens comptes administratifs et en particulier les états de dette et les états du personnel.

Bien que très synthétique, la partie « bilancielle » du CFU constitue la principale nouveauté de cette présentation. Elle figurait dans le Compte de Gestion, mais, parce qu'établie sur ce document à part, il en était rarement fait mention.

Ainsi, à travers le bilan, le CFU révèle la surface financière de notre EPCI. A titre d'illustration, pour le budget principal, l'actif net s'élève à plus de 181,2 M€, constitué essentiellement d'actif immobilisé (165,5 M€). Le passif est constitué essentiellement de fonds propres, soit 158,5 M€ en intégrant les provisions constituées.

Par cette approche, le CFU permet de s'extraire de la seule vision annuelle que constituait le compte administratif établi uniquement en comptabilité de flux. La variation du bilan et celle de sa structure seront aussi des éléments à prendre en compte annuellement.

Toutefois, cette approche fera surtout sens pour les budgets de services à caractère industriel et commercial (SPIC), tels que l'eau potable et l'assainissement collectif dont la structure financière détermine les conditions de l'exploitation, bien plus que pour les budgets dits « administratifs » qui n'obéissent pas à une logique purement marchande. Ainsi, la diminution de l'actif net d'un SPIC sera préoccupante si elle traduit une baisse des immobilisations nécessaires à l'exploitation, et donc une vétusté des moyens de production.

INTRODUCTION

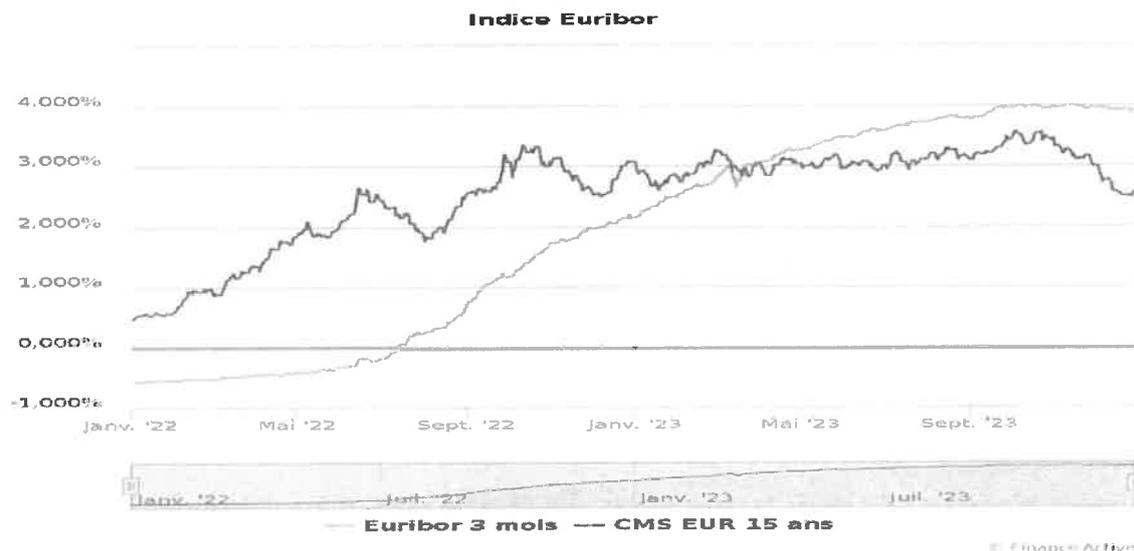
Les caractéristiques principales de l'exercice 2023 ont déjà été évoquées, dès le Débat d'Orientation Budgétaires (DOB) et à l'occasion du vote du Budget Primitif (BP) qui a intégré les résultats par anticipation du vote des montants définitifs. Ces résultats sont confirmés dans le CFU.

Ces caractéristiques peuvent être résumées ainsi : maintien des capacités financières de l'Agglomération, malgré une progression des investissements, sans endettement supplémentaire à l'exception de l'assainissement collectif (solde de la STEP), avec pour conséquence une diminution du fonds de roulement disponible, en particulier pour le budget principal, ce qui traduit une plus grande affectation des fonds propres aux investissements.

Cette évolution s'est inscrite dans un contexte d'inflation encore forte (4,9% en moyenne),

INFLATION (source INSEE)	Variations de 2022 à 2023 (en %)
Ensemble des ménages	4,9
Alimentation	11,8
Tabac	8,0
Produits manufacturés	3,5
Énergie	5,6
Services	3,0
Ensemble hors loyers et hors tabac	5,0
Ensemble hors tabac	4,8

et de taux d'intérêt élevés comparativement à un passé récent :



La présente note est rédigée conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'une présentation brève et synthétique doit être jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Afin de renforcer le caractère synthétique de cette présentation, pour 2023, cette note s'attachera à évoquer les éléments majeurs de cet exercice et les variations les plus significatives, et parfois, afin d'exploiter le CFU, les différences d'approches entre notre comptabilité budgétaire et la comptabilité générale tenue par le Comptable Public. La comptabilité « budgétaire » tenue par l'ordonnateur est une comptabilité de flux. Celle du Comptable Public enregistre ces flux et valorise les « stocks » de valeurs inscrites à l'actif et au passif qui résultent de ces flux. Bien évidemment, les résultats établis par chaque partie concordent.

1. Le Budget Principal

1.1. Détermination des résultats 2023

Le CFU 2023 du Budget Principal s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section Fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	79 809 817,16 €	86 390 525,58 €	6 580 708,42 €
	Résultats antérieurs reportés (b)		6 216 518,01 €	6 216 518,01 €
	Résultat de clôture 2023 (A = a+b)	79 809 817,16 €	92 607 043,59 €	12 797 226,43 €
Section Investissement	Solde propre de l'année N (c)	22 886 738,74 €	19 257 516,79 €	-3 629 221,95 €
	Solde antérieur reporté (d)	4 386 808,99 €	0,00 €	-4 386 808,99 €
	Solde de clôture (B=c+d)	27 273 547,73 €	19 257 516,79 €	-8 016 030,94 €
Restes à réaliser (RAR) au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	282 155,62 €	0,00 €	-282 155,62 €
	Investissement (f)	2 138 150,96 €	1 238 571,97 €	-899 578,99 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-8 915 609,93 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				12 515 070,81€
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				3 599 460,88 €

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2023, 3,6 M€ sont disponibles pour le financement de l'exercice 2024 (rappel : 5,5 M€ fin 2022). Ils ont d'ores et déjà été intégrés au BP 2024. Il s'agit ici de comptabilité de flux budgétaires.

Au niveau du bilan en comptabilité générale la notion de résultat s'apprécie pour la seule section de fonctionnement (compte de résultat). Le résultat constitue un élément des fonds propres inscrit au passif. Le résultat propre à 2023 se retrouve au bilan comme suit :

EN €	PASSIF 2022	PASSIF 2023	Variation
Fonds propres	146 058 606,45	156 368 440,06	10 309 833,61
<i>dont résultat de l'exercice</i>	<i>5 986 080,78</i>	<i>6 580 708,42</i>	<i>594 627,64</i>
Provisions pour risques et charges	1 324 876,46	2 192 836,46	867 960,00
Dettes financières	11 421 317,09	11 106 054,49	-315 262,60
Dettes non financières	6 971 387,96	11 598 666,65	4 627 278,69
Autres	23 079,38	10 131,17	-12 948,21
TOTAL	165 799 267,34	181 276 128,83	15 476 861,49

EN €	ACTIF 2022	ACTIF 2023	Variation
Actif net immobilisé	151 971 484,42	165 490 267,68	13 518 783,26
Actif circulant – créances (hors trésorerie)	13 702 763,81	7 712 081,65	-5 990 682,16
Trésorerie	125 019,11	8 067 877,50	7 942 858,39
Autres	0,00	5 902,00	5 902,00
TOTAL	165 799 267,34	181 276 128,83	15 476 861,49

La lecture du bilan permet de constater que l'accroissement de notre actif net immobilisé a essentiellement été financé par la variation de nos fonds propres (subventions, dotations et réserves essentiellement).

1.2. Les mouvements réels

Si l'on retourne maintenant en comptabilité budgétaire, en ne retenant que les mouvements réels (hors opération d'ordre), nous pouvons apprécier les évolutions des principaux agrégats financiers de notre collectivité :

en €	Agrégats	CA 2022	CFU 2023	var 2023/2022%
1	Recettes réelles de fonct - RRF (*)	50 366 348,83	55 616 737,38	10,42%
2	Dépenses réelles de fonct hors charges financières DRF (*)	41 753 065,12	45 492 754,82	8,96%
3 = 1-2	Epargne de gestion	8 613 283,71	10 123 982,56	17,54%
4	Charges financières	137 666,81	249 721,86	81,40%
	<i>Taux d'intérêt moyen au 31/12</i>	<i>1,76%</i>	<i>2,12%</i>	
5=3-4	Epargne brute	8 475 616,90	9 874 260,70	16,50%
5bis	Taux d'épargne brute	16,83%	17,75%	
6	Remboursement capital de la dette	885 181,13	2 320 601,43	162,16%
	<i>dont rbt anticipé</i>	<i>0,00</i>	<i>1 407 657,42</i>	
7=5-6	Epargne nette	7 590 435,77	7 553 659,27	-0,48%
	Taux d'épargne nette	15,07%	13,58%	

8	Dépenses eqpt brut hors avances et hors subv d'eqpt	10 008 716,46	10 570 660,23	5,61%
8bis	Subventions d'équipement versées	4 579 504,49	4 990 054,19	8,96%
9	Avances versées		1 438 254,06	
10=8+9	Total dépenses d'investissement	14 588 220,95	16 998 968,48	16,53%
	Taux exécution des crédits	67,91%	64,44%	
11	Recettes d'investissement (hors emprunt)	3 751 111,14	5 448 178,13	45,24%
12	Emprunt mobilisé	1 100 000,00	2 000 000,00	81,82%
13=11+12	TOTAL ressources d'investissement	4 851 111,14	7 448 178,13	53,54%

14=13+7-10	SOLDE DE L'EXERCICE = VARIATION FDR	-2 146 674,04	-1 997 131,08	
15	SOLDE EXERCICE N-1	8 925 000,61	6 778 326,57	
16=14+15	SOLDE AVANT RESTES A REALISER (RAR)	6 778 326,57	4 781 195,49	
17	RAR en dépenses	3 570 590,34	2 420 306,58	
18	RAR en recettes	2 276 735,87	1 238 571,97	Subventions
19=16-17+18	SOLDE APRES RAR=DISPO POUR BP N+1	5 484 472,10	3 599 460,88	
20	Variation de dette	214 818,87	-320 601,43	
21	Dette au 31/12	11 361 263,31	11 040 661,88	
22	Taux d'endettement	22,56%	19,85%	
23	Capacité de désendettement	1,3	1,1	

24	(*) Hors Fiscalité reversée = AC+FNGIR +FPIC+ dégrèvements =	29 103 221,00	29 044 195,26	dépense = recette
	soit en €/hab	275,07	275,33	

Avant d'examiner ci-après les principaux facteurs d'évolution de ces agrégats, on peut déjà retenir à ce stade :

- une évolution des produits de fonctionnement sensiblement supérieure à celle des charges,
- ce qui a assuré une progression des différents niveaux d'épargne, à l'exception de l'épargne nette qui se stabilise du fait des remboursements anticipés de dette à taux variable réalisés afin de contenir l'évolution des frais financiers,
- frais financiers dont le coût moyen demeure acceptable au 31/12 au vu des conditions de marché ;
- une progression des dépenses d'investissement,
- malgré un taux d'exécution des crédits moindre qu'en 2022,
- sans endettement net supplémentaire,
- en partie grâce à l'augmentation des recettes d'investissement, principalement des subventions obtenues,
- et enfin, grâce à tous ces éléments, une capacité de désendettement qui reste forte puisque proche d'une seule année d'épargne brute et qui confirme donc le maintien des capacités financières.

1.3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, nettes de produits reversés (AC, FNGIR, FPIC) **progressent de 10,42%** par rapport à 2022.

Cette évolution est retraitée du chapitre « 014 atténuation de produits ». En effet, s'agissant de reversement de fiscalité, soit aux communes au titre de la fiscalité économique du territoire qui excède le niveau des charges nettes transférées, soit au titre de prélèvements de l'Etat, et donc de ressources non utilisées pour le financement des compétences de l'Agglomération, le montant de ce chapitre est déduit des produits et des charges afin d'apprécier le réel niveau d'action.

Ce poste qui représente 29 M€, est en diminution de 0,20%, selon le détail ci-dessous :

Subventions d'équilibre	2022	2023
Attribution de compensation des communes	22 546 790,00	22 479 435,00
Fonds de Garantie National (FNGIR)	5 855 385,00	5 855 385,00
Fonds de péréquation (FPIC)	701 046,00	701 316,00
Dégrèvements de TASCOM		8 059,26
TOTAL	29 103 221,00	29 044 195,26

L'attribution de compensation de la Ville de Bourges a été réduite suite à la pleine intégration de l'Observatoire Fiscal Intercommunal dans les services de l'Agglomération.

On peut noter la stabilisation du prélèvement au titre du FPIC, ce qui au regard des critères de calcul (potentiel financier et revenus par habitant), et comparativement aux moyennes nationales, ne traduit ni enrichissement ni appauvrissement de l'Agglomération.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) reste stable depuis plusieurs années. Il correspond au prélèvement annuel sur nos ressources fiscales suite à la réforme de la Taxe Professionnelle au début des années 2010.

Le tableau ci-après indique par chapitre budgétaire les principales variations de postes de recettes.

CHAPITRES	2022	2023	Var €	Var %
013 – Atténuation de charges de personnel (rbts.)	301 790,99	329 308,03	27 517,04	9,12%
70 – Produits des services	3 525 687,27	3 295 217,55	-230 469,72	-6,54%
dont Refacturation budgets annexes	1 740 325,00	1 511 099,76	-229 225,24	-13,17%
dont Vente déchets	826 868,69	737 520,10	-89 348,59	-10,81%
dont Produits IMEP	204 377,82	228 886,25	24 508,43	11,99%
dont Autres	754 115,76	817 711,44	63 595,68	8,43%
73 - Fiscalité	58 142 509,00	62 936 312,00	4 793 803,00	8,24%
dont Rôles généraux	57 956 257,00	61 719 286,00	3 763 029,00	6,49%
dont Rôles supp	186 252,00	1 217 026,00	1 030 774,00	553,43%
74 – Dotations et subventions	17 324 371,05	17 682 202,26	357 831,21	2,07%
dont DGF	11 017 418,00	11 001 036,00	-16 382,00	-0,15%
dont Allocations compensatrices	4 235 975,00	4 668 561,00	432 586,00	10,21%
dont Participations tri déchets	1 294 812,63	1 232 510,29	-62 302,34	-4,81%
dont FCTVA fonct	22 794,98	22 614,07	-180,91	-0,79%
dont subvention perçues	753 370,44	757 480,90	4 110,46	0,55%
75 – Autres produits	149 058,92	391 826,60	242 767,68	162,87%
dont Solde ZAC César	0,00	258 200,34	258 200,34	
dont Autres	149 058,92	133 626,26	-15 432,66	-10,35%
76 – Produits financiers (rémunération avances tréso SEM...)	7 552,60	26 066,20	18 513,60	245,13%
77 – Produits exceptionnels	18 600,00	0,00	-18 600,00	-100,00%
Total	79 469 569,83	84 660 932,64	5 191 362,81	6,53%
Fiscalité reversée (chap 014)	-29 103 221,00	-29 044 195,26	59 025,74	-0,20%
TOTAL hors fiscalité reversée	50 366 348,83	55 616 737,38	5 250 388,55	10,42%

1.3.1. Postes ayant connu une évolution à la hausse

Parmi les évolutions positives les plus significatives, il faut signaler :

❖ La fiscalité locale

A taux de fiscalité constants, les produits fiscaux progressent de 8,24%. Ils génèrent à eux seuls 80% des recettes supplémentaires, et sont « boostés » par le niveau de rôles supplémentaires perçus en cours d'année au titre de régularisation sur exercices antérieurs. Ils portent essentiellement sur des corrections en matière de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Ces rôles supplémentaires ont un caractère exceptionnel et contribuent fortement à l'autofinancement dégagé (soit 14% de l'épargne nette).

Cette progression des produits doit également au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de 7,1%, appliqué sur l'ensemble du territoire national au vu de l'évolution de l'inflation en 2022, qui porte essentiellement sur les valeurs locatives des taxes « ménages », et en particulier sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour notre Agglomération.

En €	CA 2022	CFU 2023	Var 2023/2022
Produit CFE	12 471 172	13 055 832	4,69%
Taxe Habitation Résid. Second.	674 949	990 822	46,80%
Taxe Foncier Bâti	0	0	
Taxe Foncier Non Bâti	35 824	38 610	7,78%
Taxe additionnelle FNB	207 120	226 957	9,58%
Taxe surfaces commerciales (TASCOM)	2 028 850	2 141 963	5,58%
Impôts forfaitaires entreprises Réseaux (IFER)	1 030 293	1 145 207	11,15%
TEOM	14 913 079	15 795 977	5,92%
(*) Fraction TVA (ex CVAE)	9 900 305	11 173 490	12,86%
Fraction TVA (ex THRP)	16 694 665	17 150 428	2,73%
Sous-Total rôles généraux	57 956 257	61 719 286	6,49%
Rôles supplémentaires	186 252	1 217 026	553,43%
TOTAL	58 142 509	62 936 312	8,24%

(*) A l'instar de l'ancienne Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), à compter de 2023, le produit de Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été remplacé par une fraction de TVA.

Ainsi, comme indicateur fiscal du développement économique local, il ne subsiste plus que la CFE, témoin de l'implantation et d'extension d'entreprises. Avec 4,69% de produit supplémentaire, la CFE en 2023 traduit la santé économique de notre territoire.

Il faut également noter la forte progression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, qui doit certainement plus à la campagne de recensement et de mise à jour effectuée l'an dernier par l'Administration Fiscale qu'au développement des résidences secondaires car, contrairement à ce que son nom laisse entendre, le périmètre de taxation va au-delà de cette seule catégorie d'habitation : certaines associations sont éligibles.

❖ Les allocations compensatrices de pertes de bases fiscales

Elles progressent de plus de 10% par rapport à l'an dernier. Essentiellement constituées de compensations au titre de la réduction de 50% des bases de CFE des établissements industriels, elles témoignent du poids et du dynamisme de cette catégorie d'entreprises dans notre territoire.

❖ Le solde de clôture de la ZAC du César

Le solde de clôture de cette ZAC, soit plus de 258 K€ a été imputé sur l'exercice 2023. C'est également une recette non récurrente qui conforte le résultat de l'exercice.

1.3.2. Postes ayant connu une évolution à la baisse

S'agissant des produits ayant connu une évolution à la baisse significative, il convient de signaler :

• **les recettes liées à la collecte sélective**

Les produits perçus dans ce domaine sont en nettes diminution, qu'il s'agisse de la reprise des matériaux (-10,81%) ou du soutien des éco-organismes (-4,81%). Ce sont des recettes qui participent du calcul de l'équilibre du service de collecte et traitement des ordures ménagères. Pour la reprise des matériaux, cela est dû à une baisse du prix de reprise des plastiques et une baisse des volumes collectés de papier. Pour les soutiens, il s'agit d'un sous rattachement des recettes lié à au nouveau mode de calcul difficilement estimable fin 2023.

- **les refections aux budgets annexes**

Il s'agit essentiellement de refections de charges de personnel aux budgets eau et assainissement. Les modalités du calcul ont été révisées par délibération du Conseil Communautaire afin de ne pas pénaliser ces budgets du fait de leur plus forte exposition à l'augmentation du coût de l'énergie.

- **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Si la variation à la baisse est faible en pourcentage, elle porte toutefois sur un poste qui représente près de 20% des produits de fonctionnement nets de la fiscalité reversée. Une nouvelle fois, la progression de la dotation d'intercommunalité (+2,3%) ne suffit pas à compenser la diminution de la dotation de compensation (-0,6%) qui représente la part majoritaire.

1.3.3. Les subventions de fonctionnement perçues

Le montant des subventions de fonctionnement perçues par la collectivité est stable par rapport à 2022 (0.75 M€). Les principaux financements concernent :

- Le programme de renouvellement urbain et les aides en matière d'habitat : 0.33 M€
- Le contrat d'objectifs territoriaux, le contrat de relance et de transition écologique, les aides en matière de développement durable: 0.17 M€
- Le contrat Cœur de ville et Petites villes de demain : 0.07 M€
- Les soutiens aux projets campus connecté (0.06 M €) et Territoire zéro chômeur de longue durée
- Ainsi que les aides liées aux recrutements et au maintien dans l'emploi

1.4. Les dépenses de fonctionnement hors charges financières

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2023 **progressent de 8,96% par rapport à 2022 (hors charges financières et hors chapitre 014).**

Elles se répartissent ainsi par chapitre :

CHAPITRES	2022	2023	Var €	Var %
011 - Charges à caractère général	15 769 299,14	17 344 628,76	1 575 329,62	9,99%
dont Marchés de collecte et traitement OM	12 588 917,42	13 919 744,88	1 330 827,46	10,57%
dont Fournitures collecte OM	16 149,21	119 442,68	103 293,47	639,62%
dont Etudes traitement OM	16 740,00	48 687,00	31 947,00	190,84%
dont Etude préfiguration campus cyber		96 120,00	96 120,00	
dont Autres dépenses	3 147 492,51	3 160 634,20	13 141,69	0,42%
Taux exe crédits	92,24%	90,68%		
012 - Charges de personnel	17 678 133,78	17 913 907,20	235 773,42	1,33%
Taux exe crédits	98,91%	95,00%		
65 -Autres charges de gestion courante	8 226 102,74	10 170 613,51	1 944 510,77	23,64%
dont Indemnité divers protocoles	0,00	654 964,15	654 964,15	
dont subv. Fac de droit	0,00	600 000,00	600 000,00	
dont Subventions d'équilibre Bud. Annexes	581 690,77	747 697,61	166 006,84	28,54%
dont contingent incendie	4 506 386,00	4 735 759,00	229 373,00	5,09%
dont DSP AEROPORT	149 305,39	443 858,00	294 552,61	197,28%
dont DSP Gens du voyage.)	143 855,25	245 937,72	102 082,47	70,96%
dont subv. Mission locale	128 600,00	0,00	-128 600,00	-100,00%
dont Indemnités Elus	809 961,70	805 578,73	-4 382,97	-0,54%
dont Autres	1 906 303,63	1 936 818,30	30 514,67	1,60%
Taux exe crédits	78,39%	80,78%		
67 - Charges exceptionnelles	79 529,46	63 605,35	-15 924,11	
Total charges hors fiscalité reversée	41 753 065,12	45 492 754,82	3 739 689,70	8,96%
Fiscalité reversée (chapitre 014)	29 103 221,00	29 044 195,26	-59 025,74	-0,20%
TOTAL CHARGES	70 856 286,12	74 536 950,08	3 680 663,96	5,19%

Parmi les évolutions à la hausse, il faut en particulier observer :

- **les charges de collecte et traitement des ordures ménagères**

C'est toujours la compétence qui pèse le plus dans les charges à caractère général, principalement pour les marchés de prestations de services (13,9 M€, soit + 10%) qui ont été particulièrement impactés par l'inflation et ses conséquences en matière de révisions des prix contractuelles. Cet exercice 2023 fut également celui de l'expérimentation de la gestion séparée des bio-déchets, entraînant consommation supplémentaire de fournitures et matériels et nécessitant conseils et assistance extérieure.

Le recours aux prestations de la Société Publique Locale (SPL) Tri Berry Nivernais a débuté en 2023.

On peut noter que le volume de ces charges supplémentaires de la compétence ordures ménagères (+ 1,5 M€) est sensiblement supérieure à celui du produit de TEOM (+0,9 M€), ce qui est de nature à accroître le déséquilibre financier du service.

- **l'étude de préfiguration du campus cyber**

Toujours au sein des charges à caractère général, on peut noter cette étude qui représente 96 K€, en précisant toutefois qu'elle est subventionnée à 90% grâce aux apports cumulés de la Région Centre-Val de Loire, de l'INSA et de la Communauté de Communes de Vierzon.

- **des charges qui pèsent exceptionnellement sur 2023**

Il s'agit,

- pour près de 655 K€, d'indemnités dites « d'imprévisions » versées à certains titulaires de marchés publics, négociées à travers des protocoles, venant compenser l'augmentation des coûts liées au contexte économique ; 310 K€ concernent des contrats relatifs aux ordures ménagères, 296 K€ pour des marchés de travaux de voirie...
- du paiement sur 2023 de deux années de subventions au profit de l'université d'Orléans au titre du fonctionnement de la Faculté de Droits (300 K€ au titre de 2022 et 300 K€ pour 2023) ; des raisons administratives n'ont pas permis de régler l'échéance 2022 dans l'exercice,
- et, au titre de la gestion de l'aéroport, du paiement du 2^{ème} semestre 2022 sur 2023 ainsi que de la reprise des biens correspondant au droit d'entrée facturé à l'origine de la délégation antérieure.

Ces postes pénalisent ainsi les charges globales de près de 1,2 M€ d'une manière exceptionnelle en 2023.

- **les subventions aux budgets annexes**

L'équilibre des budgets annexes a nécessité de leur apporter 166 K€ de subventions d'équilibre de plus qu'en 2022. Ce complément de financement est surtout venu compenser l'accroissement du déficit du budget de l'archéologie préventive :

Subventions d'équilibre	2022	2023
ACTIVITES LOCATIVES	333 492,07	319 939,74
LAHITOLLE	105 623,28	148 337,23
ARCHEOLOGIE	142 575,42	279 420,64
TOTAL	581 690,77	747 697,61

- **le contingent incendie**

Notre contribution au budget du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours a progressé de 5% par rapport à 2022. Compte tenu du montant de ce poste (4,7 M€), cette augmentation, qui rompt avec les évolutions des années antérieures, est loin d'être neutre budgétairement.

- **la gestion des aires des gens du voyage**

La Délégation de Service Public (DSP) a été renouvelée en 2023 sur un périmètre élargi à l'aire de Mehun-sur-Yèvre précédemment gérée en prestations de service. Les conditions financières sont plus élevées, avec application nouvelle de la TVA.

S'agissant des postes ayant permis de contenir la progression globale des charges, signalons :

- **les charges de personnel**

En 2023, la progression des charges de personnel, y compris les mises à disposition de services des communes (Gestion des Eaux Pluviales, Entretien des zones d'activités), est limitée à +1,33%.

A titre de rappel, les principales revalorisations des traitements intervenues en 2023 ont été :

- l'augmentation de 1,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2023,
- l'attribution de points d'indice supplémentaires à une partie des agents des catégories B et C en juillet 2023.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, le tableau des emplois pourvus fait apparaître 300 postes (en Equivalent Temps Plein) contre 310 l'an dernier.

Globalement, les revalorisations indiciaires ont été partiellement neutralisées par des besoins de recrutement non satisfaits sur l'exercice qui ont conduit à limiter la progression des charges de personnel.

- **la subvention à la Mission Locale**

Aucune subvention n'a été versée au titre de 2023, la convention ayant été signée tardivement (128 600 € reportés en 2024).

- **les autres charges (hors charges financières)**

En dehors des charges évoquées ci-dessus, il faut aussi signaler globalement la stabilité des autres dépenses.

En effet, les postes de charges à caractère général non évoqués précédemment ne progressent que de 0,42%, et les autres charges de gestion courante non détaillées dans le tableau précédent n'augmentent que de 0,16%.

Enfin, s'agissant des deux chapitres 011 charges à caractère général et 012 charges de personnel, on peut noter un taux de mandatement des crédits sensiblement inférieur à celui de 2022. Pour 2023, ils s'établissent respectivement à 91% et à 95%.

1.5. Les charges financières

Elles ont évolué comme suit :

Charges financières	2022	2023	var
Intérêts réglés à l'échéance	131 499,09	219 349,71	66,81%
Intérêt courus non échus	5 167,72	5 338,83	3,31%
Indemnités de Rbt anticipé	1 000,00	25 033,32	NS
TOTAL	137 666,81	249 721,86	81,40%

L'augmentation des taux d'intérêt s'est répercutée sur la part de notre dette à taux variable adossée à l'index Euribor 3 mois et au taux du Livret A.

Les remboursements anticipés ont porté sur des emprunts à taux variable pour réduire leur exposition à la volatilité du coût.

La part de la dette à taux variable est ainsi passée de 26% fin 2022 à 11% fin 2023. Le taux d'intérêt moyen de la dette au 31/12/2023 est de 2,12%, contre 1,76% fin 2022.

1.6. L'amortissement de la dette

Le remboursement de la dette se décompose comme suit :

Remboursement du capital	2022	2023	var
Remboursements à l'échéance	885 181,13	912 944,01	3,14%
Remboursements anticipés		1 407 657,42	
TOTAL	885 181,13	2 320 601,43	162,16%

Les remboursements anticipés ont été les suivants :

- remboursement partiel de 1 000 000 € sur prêt adossé à Euribor 3 mois + 0,42%
- remboursement total de 407 657,42 € sur prêt adossé à Livret A + 0,60 %

A ainsi disparu de notre encours une dette de 1,4 M€ au taux moyen de 4,10 % au 31/12/2023.

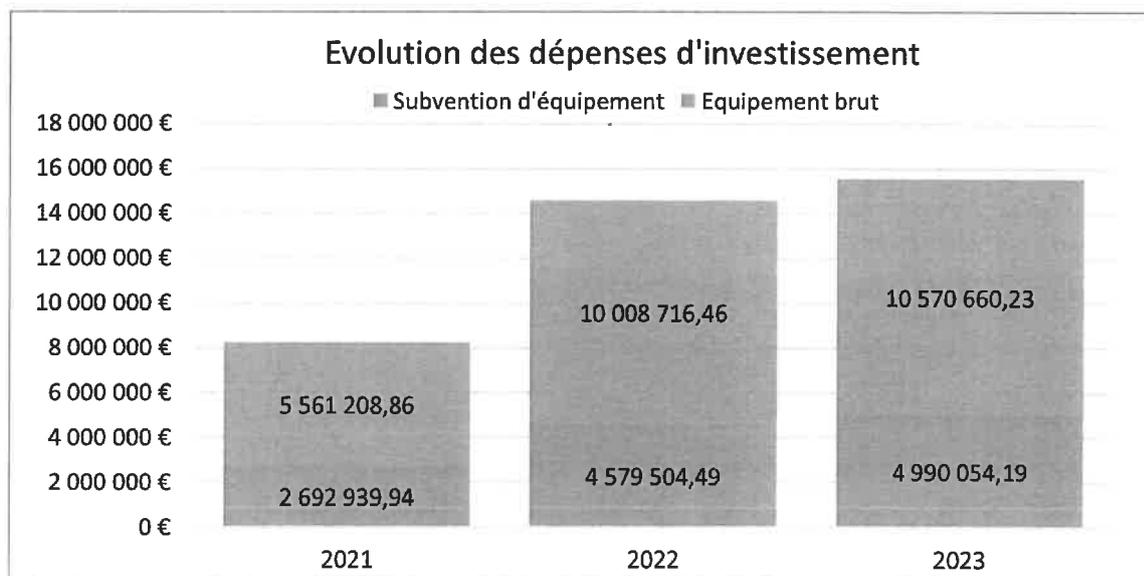
1.7. Les dépenses d'investissement (hors dette)

Elles progressent globalement de 16,53 % par rapport à 2022. Le tableau de synthèse en page 6 décompose ces dépenses en dépenses d'équipement brut, subventions d'équipement et avances versées. Les dépenses d'équipement brut et les subventions ont vocation à figurer durablement à l'actif, tant que leur dépréciation par amortissement éventuel n'aura pas été complètement constatée. Les avances versées constituent des créances qui disparaîtront de l'actif dès qu'elles auront été remboursées.

En 2023, ces avances versées se décomposent comme suit :

- 1 100 000 € apportés au budget annexe Lahitolle, remboursables lorsqu'il aura réuni le financement,
- 100 000 € en faveur du Budget Annexe d'Aménagement du Moutet, remboursables en fonction des cessions foncières qu'il aura réalisées,
- 238 254,06 € versés à la SEM TERRITORIA à titre de participation aux travaux de la rue DODART, dans le cadre de la concession de la ZAC Beaulieu, cette participation s'analysant comme une avance dans l'attente du solde de clôture.

La présentation qui suivra exclura ces avances. Sur les trois dernières années, l'évolution des dépenses corrigées est alors la suivante :



Ainsi, en 2023, les dépenses d'investissement s'établissent à 15,56 M€, progressant réellement de 6,7% par rapport à 2022. Le taux de mandatement des crédits votés est toutefois en baisse, passant de 67,9% en 2022 à 62,9% en 2023.

Les subventions versées représentent près d'un tiers des dépenses d'équipement (4.99 M€) de la collectivité en 2023. Bourges Plus participe au développement du territoire dans le cadre des fonds de concours attribués aux communes membres mais aussi en apportant un soutien financier à certains projets d'intérêt local portés par le Département, les établissements d'enseignement supérieur et les bailleurs sociaux. De plus, depuis 2023 en tant que gestionnaire délégué des aides à l'habitat, la collectivité verse directement aux habitants les aides pour la rénovation des bâtiments.

Le tableau qui suit retrace les destinations de ces dépenses par compétence. Il est établi à partir d'un regroupement des montants mandatés par chapitre-opération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 095 905,47 €
LOGEMENT	1 911 835,30 €
SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 892 820,97 €
PLAN VELO INTERCOMMUNAL	1 470 215,01 €
EAUX PLUVIALES	1 421 590,90 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 093 924,89 €
ROCADE NO 2EME PHASE	840 000,00 €
DECHETS	784 686,20 €
PARTICIPATIONS FINANCIERES	700 360,00 €
POLITIQUE DE LA VILLE	695 787,93 €
MAISON DE L'AGGLOMERATION	642 540,84 €
VOIRIE	576 190,72 €
MOYENS GENERAUX	546 422,02 €
SYSTEMES D'INFORMATION	541 420,01 €
GENS DU VOYAGE	205 920,00 €
RESERVES FONCIERES	91 536,09 €
INCENDIE	44 066,91 €
URBANISME	5 491,16 €
Total général	15 560 714,42 €

Les principales réalisations sont listées ci-dessous.

⇒ Développement économique

- Requalification de zones d'activités
 - Bourges/Danjons : 1 249 K€
 - Saint- Doulchard ZA Malitorne 374 K€
 - La Chapelle Saint-Ursin : 162 K€
 - ...
- Aides à l'immobilier versées aux entreprises : 58 K€
- ...

⇒ Logement

- Protocole de redressement de Bourges Habitat : 261 K€
- Aides aux travaux de ravalement de façades : 42 K€
- Aides à la pierre – parc privé : 1 024 K€ (part Bourges Plus + part Etat)

- Aides à la pierre - logement social : 584 K€ (part Bourges Plus + part Etat)

⇒ Solidarité communautaire

Sont regroupées sous cet item les aides à l'investissement des communes à travers les dispositifs de Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire (DISC) et des fonds de concours spécifiques « Canal de Berry à vélo ». En 2023, les communes bénéficiaires de versements ont été les suivantes :

COMMUNES	DISC	CANAL DE BERRY A VELO
ANNOIX	15 297,10	111,31
BERRY BOUY	13 267,90	0,00
BOURGES	1 246 100,00	37 907,40
LA CHAPELLE ST URSIN	18 351,50	0,00
LISSAY LOCHY	7 490,98	0,00
MARMAGNE	0,00	3 534,68
MEHUN SUR YEVRE	207 732,43	4 722,11
MORTHOMIERS	12 033,27	0,00
PLAIMPIED GIVAUDINS	0,00	6 857,65
SAINT DOULCHARD	194 019,50	0,00
SAINT JUST	36 107,48	1 410,79
SAINT GERMAIN DU PUY	40 590,50	0,00
TROUY	37 406,00	0,00
LE SUBDRAY	9 880,37	0,00
TOTAL	1 838 277,03	54 543,94

⇒ Plan Vélo Intercommunal

- Subventions aux particuliers pour achat de vélos : 70 K€
- Etudes et aménagements de pistes cyclables : 1 400 K€, sur les communes de Bourges (Gare, Bd Joffre et Clémenceau), Berry-Bouy, Marmagne, La Chapelle Saint-Ursin....

⇒ Eaux Pluviales

- Schéma directeur des eaux pluviales : 185 K€
- Acquisition d'un camion-benne : 76 K€
- Etudes et travaux : 1 160 K€, les plus importantes opérations ayant été réalisées à Bourges (rues Barbès, Pablo Picasso, Coursalon...) et à Marmagne (place de la Gare).

⇒ Enseignement Supérieur

- Construction du complexe sportif à Lahitolle : 475 K€
- Travaux bâtiments ENSA : 609 K€
- ...

⇒ Rocade Nord-Ouest

- Echéance 2023 dans le cadre de la convention avec le Département du Cher : 840 K€

⇒ Déchets

- Installation de colonnes enterrées place Saint-Bonnet : 120 K€



- Pour le reste, il s'agit principalement de renouvellement de bacs, avec les premières acquisitions de matériels dans le cadre de l'expérimentation de la collecte des biodéchets.

⇒ Participations financières

- Dans le domaine des énergies renouvelables : participation au capital de deux sociétés créées pour la production d'énergie solaire sur le territoire de l'Agglomération (2 X 200 €),
- En matière de rénovation énergétique : abondement de notre participation au capital de la SEM régionale pour la rénovation énergétique des logements (30 000 €),
- Au titre du développement de nos outils pour l'aménagement du territoire :
 - participation au capital social de la Société Publique Locale SLAM Berry (100 000 €),
 - abondement de 69 960 € au capital de la SEM TERRITORIA (69 960 €)
- Et, afin d'atteindre les objectifs des dispositifs Cœur de Ville et Petites Villes de Demain : participation de 500 000 € au capital de la SEM Foncière de redynamisation.

⇒ Politique de la Ville

Il s'agit surtout de subventions versées aux bailleurs dans le cadre du NPRU au titre de démolitions et de reconstitutions de logements (total : 586 K€), et de diverses études et d'assistance pour la conduite du projet.

⇒ Maison de l'Agglomération

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2023, ce qui a donné lieu au versement des indemnités de frais de concours, aux premières rémunérations du lauréat, en complément des autres études complémentaires (total mandaté : 642 K€).

⇒ Voirie

La principale opération de l'année a été la réalisation d'une aire de covoiturage près de l'Hôpital (300 K€ mandatés).

⇒ Moyens généraux : Ensemble des dépenses réalisées au titre des achats et des interventions sur les bâtiments de l'Agglomération.

⇒ Systèmes d'Information : Mise en œuvre du Schéma Directeur pour sa part investissement (541 K€).

⇒ Gens du voyage :

Les travaux d'amélioration ont porté sur les aires de Bourges, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Doulchard (total 206 K€).

⇒ Réserves foncières

Il faut noter l'acquisition par voie de préemption de parcelles à Saint-Germain du Puy dans le cadre de la requalification de la zone Charité-Sancerrois (88 K€).

1.8. Les recettes d'investissement (hors emprunts)

En 2023, ces recettes ont été constituées du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et de subventions. Ces recettes ont évolué comme suit :

	2022	2023	var
F.C.T.V.A.	1 162 336,05	1 260 729,10	8,47%
SUBVENTIONS	2 236 754,28	4 187 449,03	87,21%
<i>dont AC d'inv des communes</i>	536 595,00	536 595,00	0,00%
TOTAL	3 399 090,33	5 448 178,13	60,28%

Les recettes de FCTVA ont progressé en lien avec l'augmentation des dépenses d'investissement comprenant de la TVA.

Les subventions reçues témoignent de la recherche active de financement et de l'accompagnement de nos partenaires. Elles comprennent les Attributions de Compensation (AC) versées par les communes dans le cadre du transfert de la gestion des eaux pluviales urbaines.

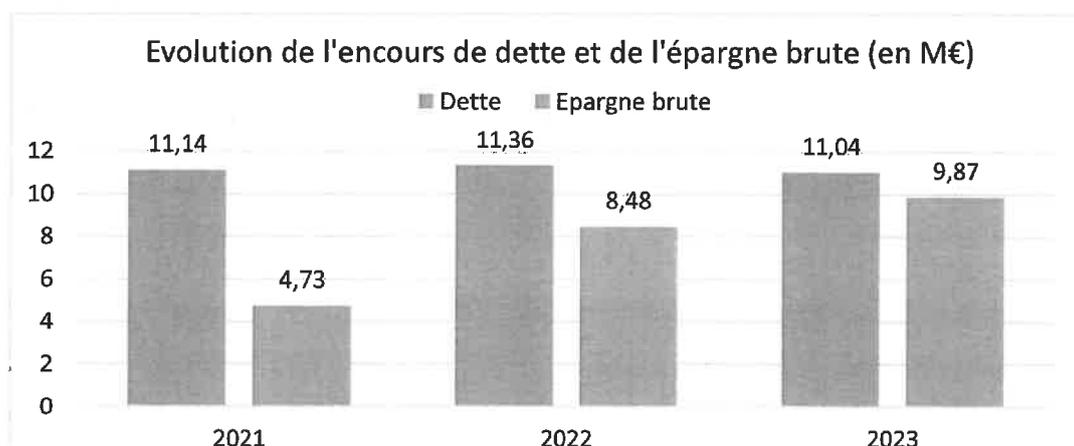
Parmi les subventions perçues, il convient aussi de signaler :

- 766 636 € en matière de logement dont 465 092 € versés par l'ANAH dans le cadre de la nouvelle délégation des aides à la pierre (Habitat privé), le solde correspondant à la part Etat (logement locatif social),
- 759 510 € au titre de la **Dotat**ion de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), notamment fléchés sur les opérations de requalification de la ZA des Danjons, la création d'une aire de covoiturage près de l'Hôpital,
- 693 920 € dans le cadre du **Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST)**, pour notamment la requalification de la ZA des Danjons et des opérations du Plan Vélo Intercommunal,
- 463 508 € versés par la **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)** dans le cadre des travaux effectués à l'ENSA,
- 219 826 € de **Fonds Verts**, notamment pour la création d'un bassin d'infiltration avenue de Lattre de Tassigny,
- 211 172 € de l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne** au titre de la lutte contre les macro-déchets,
- 152 362 € de **fonds européens** (acquisition de matériel favorisant le télétravail),
- ...

1.9. Les recettes d'emprunts

En 2023, 2 000 000 € ont été mobilisés, correspondant à un contrat négocié en 2022 (crédits reportés sur 2023), pour une durée de 20 ans, au taux fixe de 2,65%.

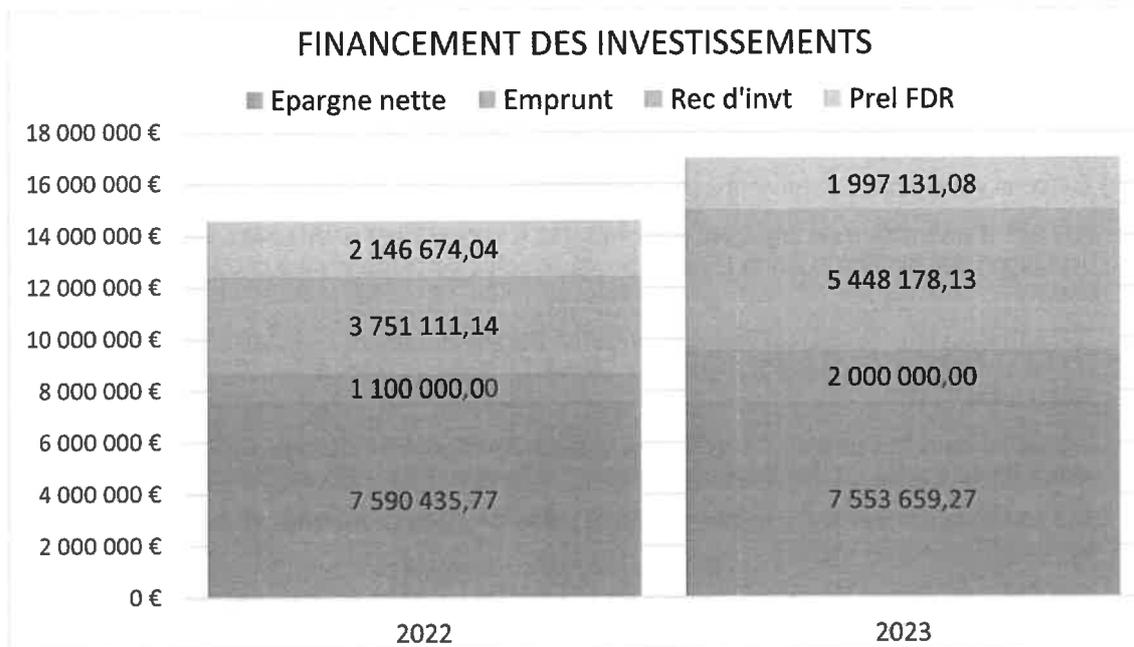
L'encours de dette résulte de cette mobilisation et des remboursements évoqués plus haut. Son évolution, rapprochée de celle de notre épargne brute, est la suivante :



Notre dette est ainsi stabilisée à 11 M€, avec une capacité de désendettement proche d'une année d'épargne brute.

1.10. Le financement des investissements

La structure du financement des investissements de l'exercice comprend toujours une part majoritaire de fonds propres.



1.11. Les ratios

Nos ratios ont évolué de la manière suivante :

RATIOS BUDGET PRINCIPAL POP B+	CA 2022 105 802	CFU 2023 105 487	<i>moyenne Agglos 2022</i>
1 - Dep Réelles Fonct/ (DRF)pop €/hab	396	434	423
2 - Pdts impôts directs/pop €/hab	251	178	227
2bis - Idem hors reversement €/hab	-24	-98	67
3 - Rec Réelles Fonct (RRF)/pop €/hab	476	527	517
4 - Dep eqpt brut (hors 204)/pop €/hab (*)	95	94	101
5 - encours dette/pop €/hab	107	105	379
6 - DGF/pop €/hab	104	104	86
7 - Dep de personnel/DRF en % des DRF	42,2%	39,2%	39,3%
9 -Indicateur (DRF + Rbt K) / RRF en % des RRF	84,9%	86,4%	88,8%
10 - Dep eqpt/RRF en % des RRF	19,9%	17,7%	19,5%
11- Dette/RRF en % des RRF	22,6%	19,8%	73,2%

(*) hors subventions d'équipement versées

Ce qui nous distingue surtout des autres communautés d'agglomération, demeure toujours notre faible endettement, et notre DGF/hab supérieure à la moyenne.

Il convient de noter qu'en termes de niveau de dépenses d'investissement, depuis 2022, nous nous situons à peu près dans la moyenne.



2. Les autres budgets à caractère administratif

2.1. Le budget Archéologie Préventive

2.1.1. Détermination des résultats

Le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	953 801,36 €	953 801,36 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	953 801,36 €	953 801,36 €	0,00 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				0,00 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				0,00 €

Les principales caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

- Ce budget ne comporte aucune écriture au niveau de la section d'investissement. Le **solde d'exécution est nul**.
- Le service Archéologie regroupe 3 activités principales : fouilles archéologiques, opérations de diagnostics et missions de sauvegarde et valorisation des vestiges.
- L'activité du service est très fluctuante d'une année sur l'autre en fonction des demandes d'aménagement sur le territoire, ce qui rend l'équilibre de ce budget annexe complexe.
- Cette spécificité impose le versement annuel d'une subvention d'équilibre du budget principal. En 2023, celle-ci s'est élevée à 279 420.64 €.
- 10 agents permanents sont affectés sur ce budget, qui recourt également à des contractuels en fonction des besoins.
- Certaines missions confiées à ce service par la collectivité ne sont pas « commercialisables » notamment pour l'étude et la conservation des vestiges.

2.1.2. L'activité de fouilles

Les recettes concernant les fouilles progressent par rapport au CA 2022 pour atteindre 485 723.71 €. Elles sont principalement liées à une opération de fouille conduite en cotraitance avec l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) sur la commune de Vasselay, à l'emplacement du futur tracé de la rocade nord de Bourges pour le compte du Conseil départemental du Cher.

Cette fouille s'étendant sur une grande superficie, elle a nécessité beaucoup de moyens techniques d'où des dépenses plus importantes que celles réalisées au cours de l'année 2022 (265 785.02 € en 2023 contre 46 811.39 € en 2022).

2.1.3. L'activité de diagnostics archéologiques

En 2023, le service Archéologie a accompagné sept dossiers d'aménagement en réalisant autant de diagnostics répartis sur le territoire de l'agglomération sur les communes de Bourges, de Saint-Just, du Subdray et de Trouy.

Pour réaliser cette activité, la Collectivité reçoit une subvention du Ministère de la Culture en cas de prescription de diagnostic archéologique par l'Etat. La subvention perçue en 2023 de 147 286.67 € concerne la compensation des travaux engagés par le service entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2022. Son mode de calcul (coût forfaitaire par m² de fouille et coefficient en fonction de la complexité des opérations) ne tient pas compte des coûts réellement supportés par la collectivité.

2.1.4. L'activité de sauvegarde et de valorisation

Le service effectue également des opérations de sauvegarde et de valorisation. Une partie de ces actions notamment de mise en valeur des anciennes collections sont soutenues financièrement par la DRAC-Centre Val de Loire. Ainsi, elle a perçu 24 500 € en 2023.

2.2. Le budget Technopole Lahitolle

Ce budget assujéti à la TVA retrace les dépenses liées à l'aménagement de la ZAC Lahitolle ainsi que les coûts d'entretien et d'animation du site.

2.2.1. Détermination des résultats

Le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe « Technopole Lahitolle » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	483 199,43 €	483 199,43 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	483 199,43 €	483 199,43 €	0,00 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	1 569 268,10 €	1 622 865,32 €	53 597,22 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	459 903,02 €	459 903,02 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	1 569 268,10 €	2 082 768,34 €	513 500,24 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	13 450,00 €	0,00 €	-13 450,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				500 050.24 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				0,00 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				500 050.24 €

Les principales caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

- Ce budget comporte essentiellement des dépenses d'investissement (1.2 M€), les mandatemements effectués en fonctionnement concernant l'entretien des zones publiques(0.1 M€),
- Deux cessions de terrain ont été réalisées en 2023 pour 334 620 €
- Afin de limiter le recours à l'emprunt, une avance de 1.1 M€ a été consentie par le budget principal, ce qui a permis de dégager un excédent d'investissement de 0.5M€ fin 2023.
- Une subvention d'équilibre a été versée par le budget principal pour 148 337.23 €.

2.2.2. La section de fonctionnement (opérations réelles)

Hors la subvention d'équilibre versée par le budget principal, les produits de fonctionnement comprennent :

- La cession de 2 parcelles de terrain :
 - un terrain a été vendu à la SEM territoria pour 76 245 € HT ;
 - le second terrain a fait l'objet d'un transfert sur le budget principal dans le cadre de la création du nouveau complexe sportif pour 258 375 € HT
- 242.20 € de recettes diverses.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des dépenses d'exploitation pour un montant de 99 505.55 €, comprenant l'entretien, l'éclairage public, le paiement des taxes foncières,
- des charges financières : 39 908.88 €

2.2.3. La section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 1 569 268.10€. Elles se décomposent comme suit :

- 2^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 144 577.60 €

Cette opération a pour objet la réalisation de voiries secondaires permettant une liaison entre la rue Maurice Roy et la rue Emile Hilaire Amagat, ainsi qu'une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'armes.

Compte tenu de son importance et de la durée de réalisation de l'opération, celle-ci est gérée dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle dont le montant global a été estimé à 2 600 000 €. Les plus gros travaux ont été réalisés au cours des exercices 2020 à 2022. Fin 2023, les crédits de paiement restants sur cette AP CP s'élevaient à 287 401.65 €.

- 3^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 1 057 338.58 €

Cette 3^{ème} phase a pour objet la dépollution et la réalisation de travaux à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du centre d'affaires en incluant le bâtiment 696. Cette phase de travaux est également gérée dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle dont le montant est estimé à 5 300 000 €.

Les premières opérations sur le terrain ont réellement débuté sur l'exercice 2023. Fin 2023, les crédits de paiement restants sur cette AP CP s'élevaient à un peu plus de 4.1 M€.

- Autres dépenses d'équipement : 19 668.32€

Sont ici retracés les petits travaux de voirie et d'aménagement d'espaces verts et les frais pour la réalisation de divisions parcellaires.

- Dépenses liées à la dette : 347 683.60€ (amortissement du capital emprunté)

Les recettes sont détaillées ci-après :

- Subvention : 179 080.32€

En 2022, la collectivité a perçu 2 subventions concernant la 3^{ème} tranche de travaux :

- CRST : 150 000 €
- Acompte fonds friche Etat : 29 080.32 €

- Avance consentie par le budget principal

Pour éviter de recourir à un emprunt auprès d'organismes bancaires et donc alourdir les charges financières des exercices futurs, la collectivité a versé une avance de 1.1 millions d'euros à ce budget, dans l'attente de la cession de parcelles.

2.2.4. Subvention d'équilibre

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 148 337.23 € pour la couverture des dépenses réalisées en fonctionnement.

2.2.5. La dette

Au 31/12/2023, l'encours de dette auprès des organismes bancaires s'établit à près de 3 millions d'euros sur ce budget. Aucun emprunt n'a été mobilisé au cours de l'exercice.

La dette de ce budget est composée de 80% d'emprunts à taux fixe, Le taux d'intérêt moyen au 31/12/2023 est de 1.45 % et la durée résiduelle 8 ans et 11 mois.

2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe tous les bâtiments à vocation économique loués par la Communauté d'Agglomération situés dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur, Lahitolle et parc d'activités César.

2.3.1. Détermination des résultats

Le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe « Activités locatives » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	1 111 252,45 €	1 293 224,38 €	181 971,93 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	1 111 252,45 €	1 293 224,38 €	181 971,93 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	622 697,02 €	633 192,57 €	10 495,55 €
	Solde antérieur reporté (d)	163 225,39 €	0,00 €	-163 225,39 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	785 922,41 €	633 192,57 €	-152 729,84 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	29 242,09 €	0,00 €	-29 242,09 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-181 971,93 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				181 971,93 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				0,00 €

Les principales caractéristiques de ce budget sont les suivantes :

- Le solde d'exécution fin 2023 est nul, l'excédent de fonctionnement devant être inscrit en totalité pour la couverture du déficit d'investissement.
- Les recettes de location y compris charges locatives ont progressé de 6 % par rapport à 2022 tandis que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5.5 % sous l'effet de l'inflation.
- Une subvention d'équilibre a été versée par le budget principal pour 319 939.74 € ; celle-ci permet de couvrir les dépenses de remboursement de capital de la dette.

2.3.2. La section de fonctionnement

Le tableau suivant retrace par bâtiment l'évolution des recettes de loyers hors charges locatives :

Bâtiments	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Pole libération	175 837,71	200 896,18	209 582,44
Comitec	75 122,68	77 394,32	81 813,15
Hôtel d'entreprises Lahitolle	70 070,21	69 602,73	52 419,01
Centre d'affaires Lahitolle	12 495,07	14 903,36	12 950,69
Locaux Esprit I	69 489,44	70 332,82	72 014,94
Locaux Pôle Capteur	12 777,12	13 108,12	13 688,20
PA Cesar_ Creche			6 950,43
TOTAL	415 792,23	446 237,53	449 418,86

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2023 comparées à celles de 2022 et 2021, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	Evol 2023/2022
011 - Charges à caractère général	565 556,85	550 369,67	570 021,58	3,57%
65 - Autres charges courantes	11 019,01	21 486,52	8 130,06	-62,16%
66 - Charges financières	56 865,84	54 433,96	87 210,29	60,21%
67 - Charges exceptionnelles	20 205,42	4 666,64	0,00	-100,00%
TOTAL	653 647,12 €	630 956,79 €	665 361,93 €	5,45%

2.3.3. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à 622 697.02 € et se décomposent comme suit :

- remboursement du capital de la dette, à hauteur de 307 082.18 €
- reversement des dépôts de garantie lors de la fin des locations : 7 482.06 €
- et des dépenses d'équipement pour 33 948.78 € :

Les recettes d'investissement représentent 187 302.05 € et comprennent :

- 176 952.94 € de d'excédents de fonctionnement capitalisés. Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement comptabilisé au 31/12/2022 affecté en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2022 ;
- 7 593.08 € de participations versées par des locataires ayant demandé des travaux d'aménagement spécifiques lors de la signature des baux ;
- 2 756.03 € de dépôts de garantie versés par de nouveaux locataires.

2.3.4. Subvention d'équilibre

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre de 319 939.74 €, montant en légère baisse par rapport à 2022 (333 492.07 €).

2.3.5. La dette

Au 31/12/2023, l'encours de dette auprès des organismes bancaires s'établit à 3.1 millions d'euros sur ce budget. Aucun emprunt n'a été mobilisé au cours de l'exercice.

La dette de ce budget est composée de 72% d'emprunts à taux variable, Le taux d'intérêt moyen au 31/12/2023 est de 2.85% et la durée résiduelle 11 ans et 4 mois.

3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement

Sont regroupés sous cette thématique les espaces aménagés par la collectivité en vue d'être vendus à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques.

- Le Parc d'activités du Moutet, situé près de l'entrée de l'autoroute A 71 au sud de la RN 151 (44 hectares)
- ainsi que les parcs d'activités aménagés à partir de 2019 qui sont désormais regroupés dans un seul budget annexe, le suivi financier étant individualisé par opération comme la réglementation l'impose.

S'agissant de budgets de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	124 065,65 €	124 069,41 €	3,76 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	1 446 471,76 €	1 446 471,76 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	124 065,65 €	1 570 541,17 €	1 446 475,52 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	124 065,65 €	100 000,00 €	-24 065,65 €
	Solde antérieur reporté (d)	1 381 233,02 €	0,00 €	-1 381 233,02 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	1 505 298,67 €	100 000,00 €	-1 405 298,67 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-1 405 298,67 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				1 446 475,52 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				41 176,85 €

De manière synthétique, il convient de noter que :

- la collectivité a poursuivi les travaux d'aménagement pour 124 065.65 €
- aucune cession n'a été enregistrée sur cet exercice,
- le montant de l'avance consentie par le budget principal restant à rembourser fin 2023 s'élève à 1 983 136.57 €, 100 000 € complémentaires ayant été apportés par le budget principal en 2023,
- les stocks se décomposent comme suit :
 - terrains : 393 859.19 €
 - terrains aménagés : 2 994 576.05 €
- Ce budget ne comporte pas de dette bancaire.

3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Aucune opération n'ayant été réalisée en 2023 sur ce budget, le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe « Parcs d'Activités aménagés à partir de 2019 » s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	4 818,70 €	4 818,70 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	0,00 €	4 818,70 €	4 818,70 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				4 818,70 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				4 818,70 €

4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux

La collectivité exerce les compétences Eau et Assainissement. Conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération a constitué des budgets annexes pour la gestion de ces services publics industriels et commerciaux.

Ces budgets annexes sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités, le budget principal ne pouvant pas leur verser de subventions.

4.1. Le budget Eau

4.1.1. Détermination des résultats

Le compte financier unique 2023 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	10 446 090,10 €	12 760 409,70 €	2 314 319,60 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	4 726 126,08 €	4 726 126,08 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	10 446 090,10 €	17 486 535,78 €	7 040 445,68 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	11 687 469,02 €	9 161 628,01 €	-2 525 841,01 €
	Solde antérieur reporté (d)	3 086 825,18 €	0,00 €	-3 086 825,18 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	14 774 294,20 €	9 161 628,01 €	-5 612 666,19 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 197 410,68 €	1 350 000,00 €	152 589,32 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-5 460 076,87 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				7 040 445,68 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				1 580 368,81 €

A la clôture de l'exercice 2023, 1,6 M€ apparaissent disponibles pour le financement de l'exercice 2024 (rappel : 5 M€ fin 2022). Ils ont d'ores et déjà été intégrés au BP 2024.

Au niveau du bilan, tel qu'il figure au CFU, le résultat de l'exercice s'intègre comme suit :

EN €	PASSIF 2022	PASSIF 2023	Variation
Fonds propres	80 983 107,64	84 050 552,85	3 067 445,21
<i>dont résultat de l'exercice</i>	<i>2 740 057,16</i>	<i>2 314 319,60</i>	<i>-425 737,56</i>
Provisions pour risques et charges	44 580,00	40 470,00	-4 110,00
Dettes financières	2 274 053,05	2 088 063,81	-185 989,24
Dettes non financières	2 389 350,83	5 862 767,14	3 473 416,31
Autres	11 283,47	176 614,18	165 330,71
TOTAL	85 702 374,99	92 218 467,98	6 516 092,99

EN €	ACTIF 2022	ACTIF 2023	Variation
Actif net immobilisé	77 055 657,51	84 744 622,17	7 688 964,66
Actif circulant	8 646 717,48	7 310 453,09	-1 336 264,39
Autres	0,00	163 392,72	163 392,72
TOTAL	85 702 374,99	92 218 467,98	6 516 092,99

Le résultat propre à l'exercice 2023 apparaît en diminution par rapport en 2022, la dette financière (emprunts bancaires) est en baisse 8% alors que l'actif net immobilisé a progressé de près de 10%. Le financement des immobilisations a été assuré par l'augmentation des fonds propres (issue des résultats antérieurs mis en réserves) et par la diminution du besoin en fonds de roulement et de financement à court terme pour l'exploitation du service.

4.1.2. Les mouvements réels

Les principaux agrégats budgétaires ont évolué comme suit :

en €	Agrégats	CA 2022	CFU 2023	var 2023/2022
1	Recettes réelles de fonct.	12 508 322,91	12 477 975,93	-0,24%
2	Dépenses réelles de fonct hors charges financières	7 005 375,76	7 501 081,50	7,08%
3=1-2	Epargne de gestion	5 502 947,15	4 976 894,43	-9,56%
4	Charges financières	111 281,82	25 812,59	-76,80%
	<i>Taux d'intérêt moyen au 31/12</i>	<i>1,22%</i>	<i>1,39%</i>	
5=3-4	Epargne brute	5 391 665,33	4 951 081,84	-8,17%
5bis	Taux d'épargne brute	43,10%	39,68%	
6	Remboursement capital de la dette	913 608,75	335 891,96	-63,23%
	<i>dont rbt anticipé</i>	<i>545 763,61</i>	<i>0,00</i>	
7=5-6	Epargne nette	4 478 056,58	4 615 189,88	3,06%
	<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>35,80%</i>	<i>36,99%</i>	
8	Dépenses d'Investissement (hors avances)	5 663 843,45	10 608 160,67	87,30%
9	Avances versées	0,00	0,00	
10=8+9	Total dépenses d'investissement	5 663 843,45	10 608 160,67	87,30%
	<i>Taux exécution des crédits</i>	<i>77,29%</i>	<i>83,06%</i>	
11	Recettes d'investissement (hors emprunt)	159 722,10	1 031 449,38	545,78%
12	Emprunt mobilisé	0,00	150 000,00	
13=11+12	TOTAL ressources d'investissement	159 722,10	1 181 449,38	639,69%
14	SOLDE DE L'EXERCICE = VARIATION FDR	-1 026 064,77	-4 811 521,41	
15	SOLDE EXERCICE N-1	7 265 365,67	6 239 300,90	
16	SOLDE AVANT RAR	6 239 300,90	1 427 779,49	
17	RAR en dépenses	1 251 880,33	1 197 410,68	
18	RAR en recettes	0,00	1 350 000,00	emprunt
19	SOLDE APRES RAR=DISPO POUR BP N+1	4 987 420,57	1 580 368,81	
20	Variation de dette	-913 608,75	-185 891,96	
21	Dette au 31/12	2 267 270,80	2 081 378,84	
22	Taux d'endettement	18,13%	16,68%	
23	Capacité de désendettement	0,4	0,4	

Avant d'examiner ci-après les principaux facteurs d'évolution de ces agrégats, on peut retenir à ce stade :

- une diminution des produits de fonctionnement de 0,24% quand les charges ont en revanche progressé de plus de 7%,
- une dégradation en conséquence de l'épargne brute et de l'épargne de gestion, l'épargne nette arrivant toutefois à se stabiliser du fait de la réduction forte de l'annuité de dette,
- une forte progression des dépenses d'investissement (+87%) ainsi qu'un haut niveau d'exécution des crédits,
- sans endettement net supplémentaire au 31/12/23 ce qui contribue à conserver un taux d'endettement faible,
- et une capacité de désendettement qui reste très forte puisque maintenue à moins d'une année d'épargne brute.

4.1.3. Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement baissent de 0,24% par rapport à 2022. Le tableau ci-dessous indique par chapitre budgétaire les principales variations de postes de recettes.

CHAPITRES	2022	2023	var €	var %
013 - Atténuation de charges de personnel	16 339,33	37 185,96	20 846,63	127,59%
70 - Produits d'exploitation	12 314 927,21	12 272 723,29	-42 203,92	-0,34%
DONT VENTES D'EAU AUX ABONNES	9 003 862,95	8 947 382,60	-56 480,35	-0,63%
DONT REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	1 179 888,50	1 168 830,33	-11 058,17	-0,94%
DONT TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	273 857,85	238 857,79	-35 000,06	-12,78%
DONT ABONNEMENTS	1 532 526,04	1 580 698,11	48 172,07	3,14%
DONT AUTRES POSTES	324 791,87	336 954,46	12 162,59	3,74%
74 - Subventions	32 042,25	57 470,45	25 428,20	79,36%
75 - Autres Produits de gestion courante	86 499,70	84 962,73	-1 536,97	-1,78%
77 - Produits exceptionnels	58 514,42	25 633,50	-32 880,92	-56,19%
Total général	12 508 322,91	12 477 975,93	-30 346,98	-0,24%

La diminution globale des recettes provient de la baisse de produits d'exploitation, autrement dit, du chiffre d'affaires.

Le recul de 0,63% du produit de vente d'eau aux abonnés, compte tenu de son poids dans les produits d'exploitation (73%), est le principal facteur d'évolution des recettes. A tarif inchangé en 2023, cela traduit une baisse du volume d'eau facturé, et donc de la consommation des abonnés, alors même que la commune de Mehun-sur-Yèvre est depuis le 2^{ème} semestre 2023 distribuée en eau par Bourges Plus.

La diminution du volume facturé est également à l'origine de celle du montant de redevance collectée pour le compte de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la redevance étant assise sur le m3 consommé.

Il faut également noter la baisse du montant des travaux facturés aux tiers cette année (-12,8%).

Parmi les quelques postes en variation positive, signalons

- les produits d'abonnements de compteurs (+3,14%), en lien avec le début de facturation à Mehun-sur-Yèvre,
- les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de la protection de périmètre de captage du Porche.

Enfin, l'exercice 2023 a enregistré moins de produits exceptionnels qu'en 2022, exercice qui avait bénéficié d'un remboursement de Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE).

4.1.4. Les dépenses de fonctionnement hors charges financières.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2023 progressent de 7,08% par rapport à 2022 (hors charges financières).

Elles se répartissent ainsi par chapitre :

EN €	CA 2022	CFU 2023	Var €	Var %
011 - Charges à caractère général	1 944 968,68	2 335 397,12	390 428,44	20,07%
DONT PRESTATIONS DE SERVICES	536 584,25	789 183,75	252 599,50	47,08%
DONT ENERGIE ELECTRICITE	353 319,41	384 700,47	31 381,06	8,88%
DONT ACHATS D'EAU	299 648,76	325 809,64	26 160,88	8,73%
DONT ACHAT FOURNITURES DE MAGASIN	191 694,57	252 539,68	60 845,11	31,74%
DONT ACHAT PRODUITS DE TRAITEMENT	29 188,22	46 884,89	17 696,67	60,63%
DONT AUTRES	534 533,47	536 278,69	1 745,22	0,33%
012 - Charges de personnel	3 356 309,89	3 245 969,32	-110 340,57	-3,29%
DONT MASSE SALARIALE CHARGEE DIRECTE	2 530 309,89	2 510 969,32	-19 340,57	-0,76%
DONT PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE	826 000,00	735 000,00	-91 000,00	-11,02%
014 - Reversement redevances	1 179 888,50	1 119 776,16	-60 112,34	-5,09%
65 - Charges diverses de gestion courante	155 241,49	149 162,18	-6 079,31	-3,92%
67 - Charges exceptionnelles	250 167,20	641 476,72	391 309,52	156,42%
DONT TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	146 815,34	332 871,76	186 056,42	126,73%
DONT INDEMNITES ACHAT COMPTEURS MEHUN	0,00	95 038,28	95 038,28	
DONT INDEMNITES PROTOCOLES TRANSACTIONNELS		91 707,27	91 707,27	
DONT AUTRES	103 351,86	121 859,41	18 507,55	17,91%
68 - Dotations aux provisions	118 800,00	9 300,00	-109 500,00	-92,17%
DOTAT. AUX DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRCULANTS	118 800,00	9 300,00	-109 500,00	-92,17%
Total général	7 005 375,76	7 501 081,50	495 705,74	7,08%

Le budget de l'eau a été particulièrement affecté par le niveau de l'inflation, mais aussi par l'accroissement de son activité, en partie liée à l'extension du périmètre à Mehun-sur-Yèvre.

Cela se traduit surtout au niveau des charges à caractère général qui progressent de plus de 20%.

Au sein de ce chapitre ce sont les prestations de services qui ont le plus augmenté, en particulier les postes d'entretien, de maintenance, d'études relatives à la protection du captage du Porche, mais également les dépenses de maintien du site en nature de peupleraie du captage de Souaire.

Les augmentations des dépenses d'achats d'eau, de fournitures et de produits de traitement, particulièrement exposés à la hausse des coûts, expliquent également la progression des dépenses.

L'évolution des charges de prestations des services est aussi liée aux difficultés rencontrées en matière de recrutement.

En effet, les charges de personnel affichent une diminution de plus de 3% par rapport à 2022, due à la diminution des refacturations du budget principal, et à la stabilisation des emplois pourvus, ce qui au regard des postes ouverts, traduit un sous-effectif du service.

Des charges exceptionnelles ont aussi eu un impact fort :

- l'annulation de titres sur exercices antérieurs qui correspondent à des corrections de facturations et des dégrèvements accordés suite à des fuites avérées,
- l'indemnité à verser à l'ancien délégué sur la commune de Mehun-sur-Yèvre,
- et, à l'instar du budget principal, des indemnités d'imprévision versées à certains titulaires de marchés dans le cadre de protocoles délibérés.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques de dépréciations de nos créances, qui sont des mouvements réels en M49, sont en sensible baisse car en 2023, il s'est simplement agi d'ajustement.

4.1.5. Les charges financières.

Elles ont évolué comme suit :

Charges financières	2022	2023	Var
Intérêts réglés à l'échéance	45 262,57	25 909,87	-42,76%
Intérêts courus non échus	-4 869,04	-97,28	-98,00%
Indemnité de rbt anticipé	70 888,29	0,00	-100,00%
TOTAL	111 281,82	25 812,59	-76,80%

Les remboursements anticipés réalisés en 2022 ont permis de réduire sensiblement les charges financières en 2023.

La dette du budget de l'eau est entièrement à taux fixe. Le taux d'intérêt moyen au 31/12/2023 est de 1,39% (1,22% fin 2022).

4.1.6. L'amortissement de la dette.

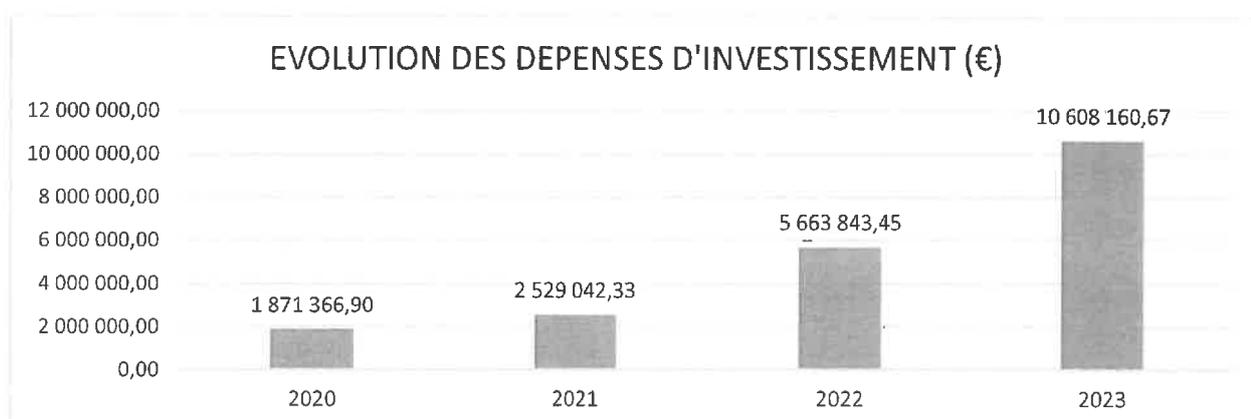
Le remboursement de la dette se décompose ainsi :

Remboursement du capital	2022	2023	var
Remboursements à l'échéance	367 845,14	335 891,96	-8,69%
Remboursements anticipés	545 763,61		-100,00%
TOTAL	913 608,75	335 891,96	-63,23%

L'absence d'opération particulière sur la dette en 2023 permet de soulager l'annuité globale et ainsi de préserver l'épargne nette disponible pour l'investissement.

4.1.7. Les dépenses d'investissement

Elles progressent de 87,3% par rapport à 2022, s'inscrivant dans la trajectoire constatée ces dernières années :



Cette évolution s'accompagne d'une amélioration du taux de mandatement des crédits passant de 77% fin 2022 à 83% fin 2023.

Les mandatements de 2023 peuvent être synthétisés ainsi :

Opérations	CFU 2023 (€)
AP SECURISATION MEHUN	1 773 062,89
AP FORAGE HERRY	475 086,19
AP PEUPLERAIE DE SOUAIRE	677 113,05
ACQUISITIONS FONCIERES	138 085,21
REHABILITATION DES RESEAUX	6 605 737,40
AUTRES POSTES (matériels, compteurs...)	939 075,93
TOTAL	10 608 160,67

A titre de précision :

- l'opération de sécurisation de l'approvisionnement en eau de Mehun-sur-Yèvre s'est terminée cette année, soldée pour un montant total de près de 4,3 M€ (AP clôturée en mars 2024),
- en revanche, les opérations sur AP relatives à la création d'un 4^{ème} puits à Herry et la création d'un nouveau champ captant à la peupleraie de Souaire (respectivement dotées d'AP de 1,7M€ et 7,5M€) n'en sont qu'à leur première tranche sur 2023 ; l'opération sur Souaire comporte 80 K€ d'acquisition foncière,
- les autres acquisitions foncières ont porté sur des parcelles à Mehun-sur-Yèvre en vue de construire un château d'eau et à Bourges au Marais des Plantons dans le périmètre de protection du champ captant de Saint-Ursin,
- les réhabilitations de réseaux ont eu lieu sur plusieurs communes ; parmi les opérations les plus importantes, en termes de montants dépensés sur l'exercice, on peut citer :
 - à Bourges : pose de conduite Route de la Chapelle (1M€), route de Coulangis (430 K€), place Hervier (350 K€), rue Barbès (328 K€), avenue Marcel Sembat (259 K€)...
 - à Berry-Bouy, au lieu-dit La Contale (120 K€)...
 - à La Chapelle Saint-Ursin, Route de Villeneuve (120 K€)...
 - à Saint-Germain du Puy, Route de Sainte-Solange (303 K€)...
 - à Mehun-sur-Yèvre, rue Breму (320 K€), rue Demay (299 K€), rue Meraut (266 K€)...
 - à Plaimpied-Givaudins, rue de l'Abbaye (200 K€)...
 - à Saint-Just, rue de la Surette (89 K€)...
 - ...

4.1.8. Les recettes d'investissement (hors emprunt)

Elles sont constituées de subventions. Elles ont dépassé 1 M€ en 2023 (0,16 M€ en 2022).

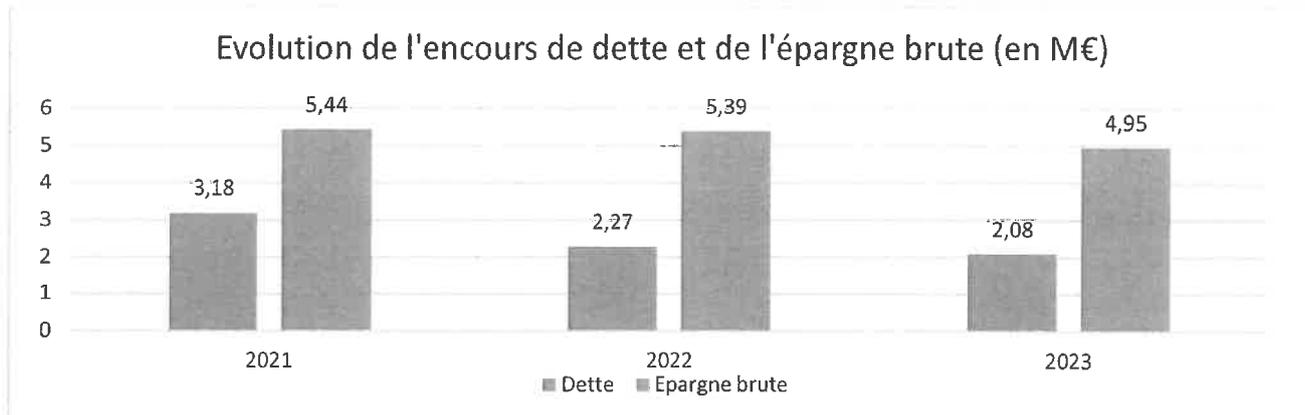
L'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous a accompagnés à hauteur de 638 K€, à différents titres : lutte contre les fuites des réseaux, solde de l'étude du champ captant de Saint-Ursin, acquisition d'outils de télé-relève pour Mehun-sur-Yèvre.

L'Etat a apporté son aide pour 393 K€, à travers la DSIL pour la sécurisation de Mehun-sur-Yèvre, ainsi que pour une étude relative au développement de la filière chanvre.

4.1.9. Les recettes d'emprunt

Un emprunt de 1 500 000 € a été conclu en 2023, sur une durée de 30 ans au taux fixe de 3,63%. Il a été affecté à l'opération de création du 4^{ème} puits à Herry. Seuls 10% ont été mobilisés en 2023, le solde étant reporté sur 2024. Il faut noter que sans ce report d'emprunt, le fonds de roulement de fin d'exercice aurait été quasiment nul.

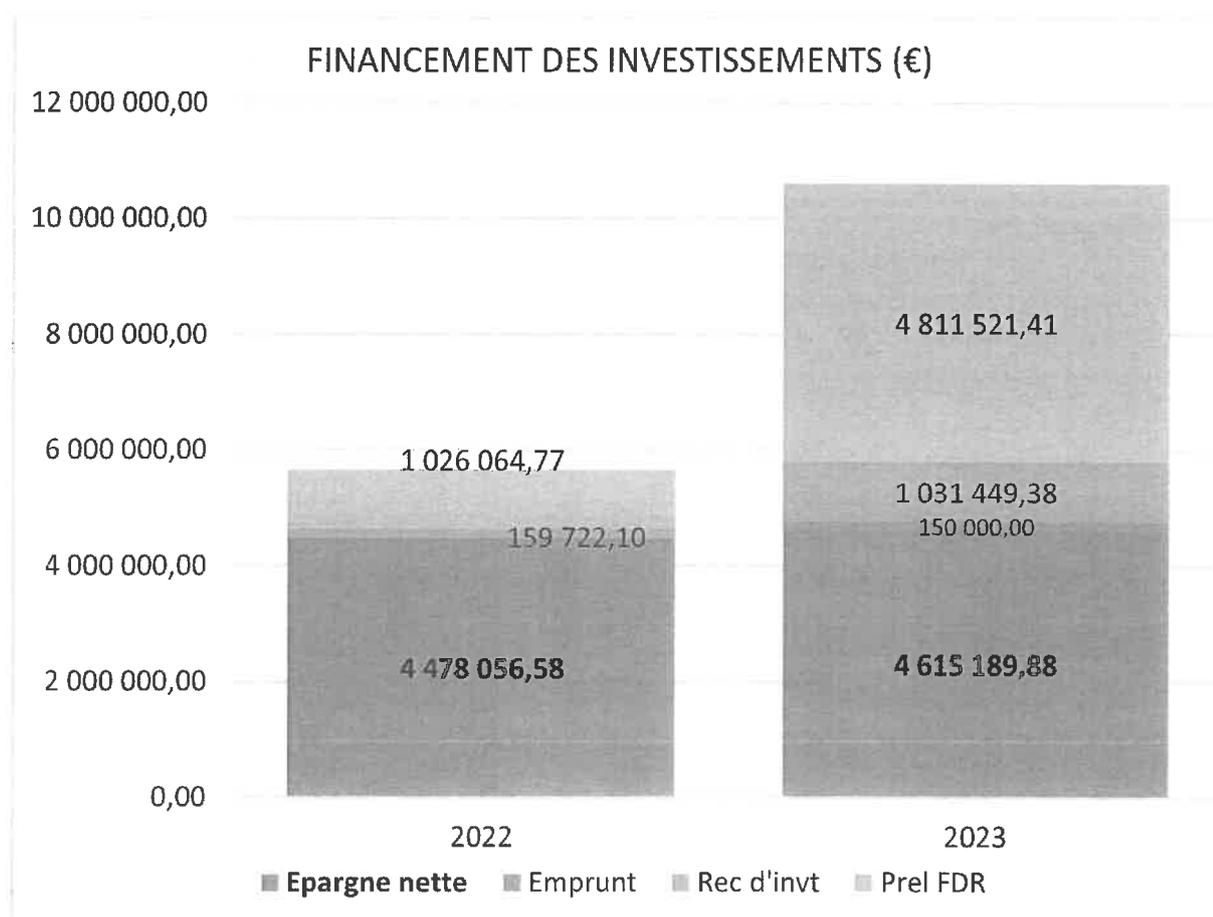
L'encours de dette résulte de cette mobilisation et des remboursements évoqués plus haut. Son évolution, rapprochée de celle de notre épargne brute, est la suivante :



L'encours de dette représente toujours environ une demi-année d'épargne brute : le budget de l'eau conserve une forte capacité de désendettement.

4.1.10. Le financement des investissements

Le graphique ci-dessous met en exergue le fort recours au prélèvement sur le fonds de roulement dont le montant excède celui de l'épargne nette dégagée sur l'exercice. C'est ainsi un financement quasiment à 100% sur fonds propres. La part de financement par emprunt est vouée à progresser à l'avenir au vu des ambitions de la collectivité pour cette compétence.



4.2. Le budget Assainissement collectif

4.2.1. Détermination des résultats

Le Compte financier unique 2023 du Budget Annexe Assainissement Collectif s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	15 014 774,45 €	16 982 202,28 €	1 967 427,83 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	408 023,21 €	408 023,21 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	15 014 774,45 €	17 390 225,49 €	2 375 451,04 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	9 087 866,33 €	20 572 915,55 €	11 485 049,22 €
	Solde antérieur reporté (d)	11 970 862,96 €	0,00 €	-11 970 862,96 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	21 058 729,29 €	20 572 915,55 €	-485 813,74 €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	1 005 613,06 €	608 247,76 €	-397 365,30 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement				-883 179,04 €
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement				2 375 451,04 €
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)				1 492 272,00 €

A la clôture de l'exercice 2023, 1,5 M€ apparaissent disponibles pour le financement de l'exercice 2024 (1,9 M€ fin 2022). Ce résultat a déjà été intégré au BP 2024.

S'agissant du résultat dégagé sur l'exercice, il s'intègre au bilan comme suit :

EN €	PASSIF 2022	PASSIF 2023	Variation
Fonds propres	89 338 563,70	91 714 898,23	2 376 334,53
<i>dont résultat de l'exercice</i>	<i>1 117 931,15</i>	<i>1 967 427,83</i>	<i>849 496,68</i>
Provisions pour risques et charges	8 241 495,00	9 051 465,00	809 970,00
Dettes financières	19 118 159,78	33 162 794,54	14 044 634,76
Dettes non financières	11 938 172,40	5 818 878,23	-6 119 294,17
Autres		862,03	862,03
TOTAL	128 636 390,88	139 748 898,03	11 112 507,15

EN €	ACTIF 2022	ACTIF 2023	Variation
Actif net immobilisé	127 041 426,72	128 688 401,05	1 646 974,33
Actif circulant	1 293 297,52	7 969 884,93	6 676 587,41
Autres (charges à répartir)	301 666,64	3 090 612,05	2 788 945,41
TOTAL	128 636 390,88	139 748 898,03	11 112 507,15

Une rapide lecture du bilan révèle un fort accroissement des dettes financières (effet emprunt STEP) qui est venu combler un déficit de fonds de roulement à la clôture de 2022. Autrement dit, le recours à l'emprunt a été différé en 2023 alors que l'essentiel de l'augmentation de l'actif immobilisé liée à la STEP a été constaté avant 2023. Pour cette raison, la variation de l'actif net immobilisé apparaît relativement modeste au regard du volume emprunté. Ce qui traduit également un niveau d'investissement modéré en 2023.

4.2.2. Les mouvements réels

Les principaux agrégats budgétaires ont évolué comme suit :

en €	Agrégats	CA 2022	CFU 2023	var 2023/2022
1	Recettes réelles de fonct.	12 869 029,40	13 713 227,47	6,56%
2	Dépenses réelles de fonct hors charges financières	7 997 863,48	11 307 380,72	41,38%
2bis	dont indemnité protocole STEP		2 899 108,00	
3 =1-2	Epargne de gestion	4 871 165,92	2 405 846,75	-50,61%
4	Charges financières	366 742,82	702 721,69	91,61%
	Taux d'intérêt moyen au 31/12	2,16%	3,30%	52,78%
5=3-4	Epargne brute	4 504 423,10	1 703 125,06	-62,19%
5bis	Taux d'épargne brute	35,00%	12,42%	
6	Remboursement capital de la dette	1 647 415,76	2 112 931,18	28,26%
	dont rbt anticipé	425 981,80	875 000,00	
7=5-6	Epargne nette	2 857 007,34	-409 806,12	-114,34%
	Taux d'épargne nette	22,20%	-2,99%	
8	Dépenses d'Investissement (hors avances)	7 888 540,40	3 705 960,34	-53,02%
9	Avances versées	0,00	0,00	
10=8+9	Total dépenses d'investissement	7 888 540,40	3 705 960,34	-53,02%
	Taux exécution des crédits	76,23%	73,72%	
11	Recettes d'investissement (hors emprunt)	257 298,39	753 243,51	192,75%
12	Emprunt mobilisé	0,00	16 000 000,00	
13=11+12	TOTAL ressources d'investissement	257 298,39	16 753 243,51	6411,21%
14	SOLDE DE L'EXERCICE = VARIATION FDR	-4 774 234,67	12 637 477,05	
15	SOLDE EXERCICE N-1	-5 973 605,08	-10 747 839,75	
16	SOLDE AVANT RAR	-10 747 839,75	1 889 637,30	
17	RAR en dépenses	995 835,26	1 005 613,06	
18	RAR en recettes	13 676 750,00	608 247,76	subventions
19	SOLDE APRES RAR=DISPO POUR BP N+1	1 933 074,99	1 492 272,00	
20	Variation de dette	-1 647 415,76	13 887 068,82	
21	Dette au 31/12	19 015 194,95	32 902 263,77	
22	Taux d'endettement	147,76%	239,93%	
23	Capacité de désendettement	4,2	19,3	
	Capacité désendettement corrigée du protocole		7,1	

Nous pouvons déjà observer les éléments suivants :

- en fonctionnement, l'impact important sur l'épargne de l'indemnité d'imprévision versée au titulaire du marché de construction de la STEP,
- impact qui a pu être neutralisé dans le résultat par la procédure d'étalement des charges à répartir ; sans cela, le résultat de l'exercice aurait été déficitaire,

- quand bien même les produits d'exploitation ont évolué sensiblement plus que les charges (hors indemnité d'imprévision),
- un recours important à l'emprunt (solde des emprunts STEP) venu financer les dépenses de l'exercice, y compris l'indemnité d'imprévision, mais aussi et surtout le déficit d'investissement reporté,
- et par voie de conséquence, un poids beaucoup plus contraignant des charges financières sur 2023,
- et une forte progression du taux d'endettement qui dégrade nettement la capacité de désendettement, laquelle, retraitée du versement exceptionnel de l'indemnité d'imprévision, s'établit à 7 années d'épargne brute.

4.2.3. Les recettes de fonctionnement

Elles progressent de 6,56% par rapport à 2022. Le tableau ci-dessous permet d'identifier les principales évolutions par chapitre.

CHAPITRES	2022	2023	var €	var %
013 - Rbt de charges de personnel	16 738,79	70 909,38	54 170,59	323,62%
70 - Produits d'exploitation	12 529 505,41	13 379 556,29	850 050,88	6,78%
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10 236 940,84	10 571 137,67	334 196,83	3,26%
VENTE DE BIOMETHANE	474 935,46	785 721,12	310 785,66	65,44%
PFAC	670 369,25	868 881,61	198 512,36	29,61%
AUTRES POSTES	1 147 259,86	1 153 815,89	6 556,03	0,57%
74 - Subventions	5 476,30	224,00	-5 252,30	-95,91%
75 - Autres produits de gestion courante	208 842,41	206 611,30	-2 231,11	-1,07%
77 - produits exceptionnels	108 466,49	30 226,50	-78 239,99	-72,13%
78 - Reprise sur provisions		25 700,00	25 700,00	
Total général	12 869 029,40	13 713 227,47	844 198,07	6,56%

Nous constatons une évolution des produits d'exploitation de +6,78% qui explique à elle seule l'augmentation globale des recettes. Cela tient essentiellement à trois postes :

- les redevances d'assainissement collectif
En dépit de la baisse des volumes facturés, ces produits progressent de 3,26%, sous l'effet de l'augmentation tarifaire de 5% ; nous vérifierons plus loin que les recettes complémentaires dégagées permettent d'absorber les charges financières supplémentaires sur l'exercice ;
- la vente de biométhane produit à la STEP communautaire
Ces produits atteignent en année pleine près de 785 K€ ; on mesure ici l'apport de cette recette générée par ce nouvel équipement.
- les Participations au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
Avec un produit de 868 K€, en progression de 29% par rapport à 2022, elles confirment leur dynamisme et leur rôle essentiel quant à l'équilibre du budget.

Enfin, s'agissant des postes en diminution, précisons que cela concerne surtout les produits exceptionnels avec principalement des remboursements de Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) moindres en 2023.

4.2.4. Les dépenses de fonctionnement (hors charges financières)

Elles progressent de 41,38% par rapport à 2022. Si l'on exclut les indemnités exceptionnellement versées dans le cadre de protocoles, cette augmentation est ramenée à 4,95%.

Ces charges se déclinent par chapitre de la manière suivante.

en €

CHAPITRES	2022	2023	Var €	Var %
011 Charges à caractère général	2 960 146,80	3 472 098,30	511 951,50	17,29%
BRANCHEMENTS EAUX USEES	216 779,05	347 500,00	130 720,95	60,30%
PRODUITS DE TRAITEMENT	205 362,26	366 961,01	161 598,75	78,69%
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	666 424,30	823 246,10	156 821,80	23,53%
ENERGIE ELECTRICITE	752 634,45	817 879,92	65 245,47	8,67%
MAINTENANCE	146 627,69	218 222,26	71 594,57	48,83%
AUTRES POSTES	972 319,05	898 289,01	-74 030,04	-7,61%
012 Charges de personnel	3 900 767,98	3 722 691,90	-178 076,08	-4,57%
MASSE SALARIALE DIRECTE CHARGEE	3 007 767,98	2 949 691,90	-58 076,08	-1,93%
PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLL. DE RATTACH.	893 000,00	773 000,00	-120 000,00	-13,44%
014 Reversement redevance modernisation	761 380,60	741 978,96	-19 401,64	-2,55%
65 Autres charges de gestion courante	98 824,09	64 857,33	-33 966,76	-34,37%
67 Charges exceptionnelles	154 944,01	3 305 754,23	3 150 810,22	2033,52%
INDEMNITES PROTOCOLES (yc STEP)		2 913 929,92	2 913 929,92	
TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	146 744,01	391 824,31	245 080,30	167,01%
AUTRES POSTES	8 200,00	0,00	-8 200,00	
68 Dotations aux provisions	121 800,00	0,00	-121 800,00	-100,00%
Total général	7 997 863,48	11 307 380,72	3 309 517,24	41,38%
Total général hors indemnités protocoles	7 997 863,48	8 393 450,80	395 587,32	4,95%

Le budget de l'assainissement, à l'instar du budget de l'eau, est particulièrement exposé aux effets de l'inflation. Le service a également repris la gestion de l'assainissement de Mehun-sur-Yèvre à partir du 2nd semestre 2023. Par ailleurs, la montée en puissance du fonctionnement de la STEP communautaire, en année pleine sur 2023, n'a pas été sans impact sur l'évolution des charges.

Pour ces raisons, les charges à caractère général ont connu une évolution sensible (+17%), principalement pour les dépenses d'énergie, les achats de produits de traitement, les dépenses de maintenance et les contrats de prestations de services (en particulier ceux liés à l'usine de méthanisation, et aux équipements de Mehun-sur-Yèvre)...

On peut également noter l'augmentation des dépenses de branchements effectués pour les particuliers.

S'agissant des charges de personnel, le constat est le même qu'en matière d'eau potable :

- une diminution des charges de personnel directes, en lien avec celle des postes pourvus à la fin de l'exercice ; ce budget connaît les mêmes problématiques que l'eau en matière d'effectifs,
- une diminution des charges de refacturation du budget principal suite à la révision des modalités de calcul.

Les indemnités d'imprévisions versées ont lourdement pesé sur la section de fonctionnement, avec notamment 2,9 M€ au titre de la STEP. Ces charges ont eu pour conséquence de rendre l'épargne nette négative. Toutefois, grâce à la dérogation accordée par la DGCL pour la STEP, un étalement de cette charge est réalisé sur 20 ans, ce qui permet de neutraliser l'effet sur le résultat comptable. Cet étalement de charges est une opération d'ordre budgétaire équilibrée en dépense d'investissement et en recette, qui consiste à « renvoyer » cette dépense en investissement et ainsi à la financer par emprunt.

Les annulations de titres sur exercices antérieurs sont en progression pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'eau (dégrèvements suite à fuites...).

Enfin, il n'y a pas eu cette année de dotation complémentaire aux provisions pour risques de pertes de créances, une reprise sur provision ayant été effectuée dans les conditions délibérées par le Conseil Communautaire.

4.2.5. Les charges financières

Elles ont évolué comme suit :

Charges financières	2022	2023	Var
Intérêts réglés à l'échéance dette Long T.	356 384,39	475 194,54	33,34%
Intérêts courus non échus	5 358,43	157 565,94	2840,52%
Intérêts dette Court Terme	0,00	53 961,21	
Autres (indemnités rbt anticipé...)	5 000,00	16 000,00	220,00%
TOTAL	366 742,82	702 721,69	91,61%

Elles ont augmenté de plus de 91% par rapport à 2022, sous l'effet :

- de l'évolution des taux d'intérêt qui s'est répercutée sur la part de dette à taux variable, et donc sur les intérêts réglés à l'échéance en 2023,
- des intérêts courus non échus relatifs à la mobilisation de 16 M€ au dernier trimestre 2023 (dernière tranche emprunt STEP),
- des intérêts payés dans le cadre de la ligne de trésorerie (intérêts dette Court Terme) mobilisée préalablement à la mobilisation d'emprunt,
- et des indemnités de remboursements anticipés effectués en 2023 afin de minorer la part de l'encours à taux variable.

Fin 2023, l'encours de dette est composé de produits à taux fixe pour 37%, à taux variable pour 15%, et 48% indexés sur le taux du livret A.

Au 31/12/2023, le taux d'intérêt moyen global est de 3,30% (2,16% au 31/12/2022).

4.2.6. L'amortissement de la dette

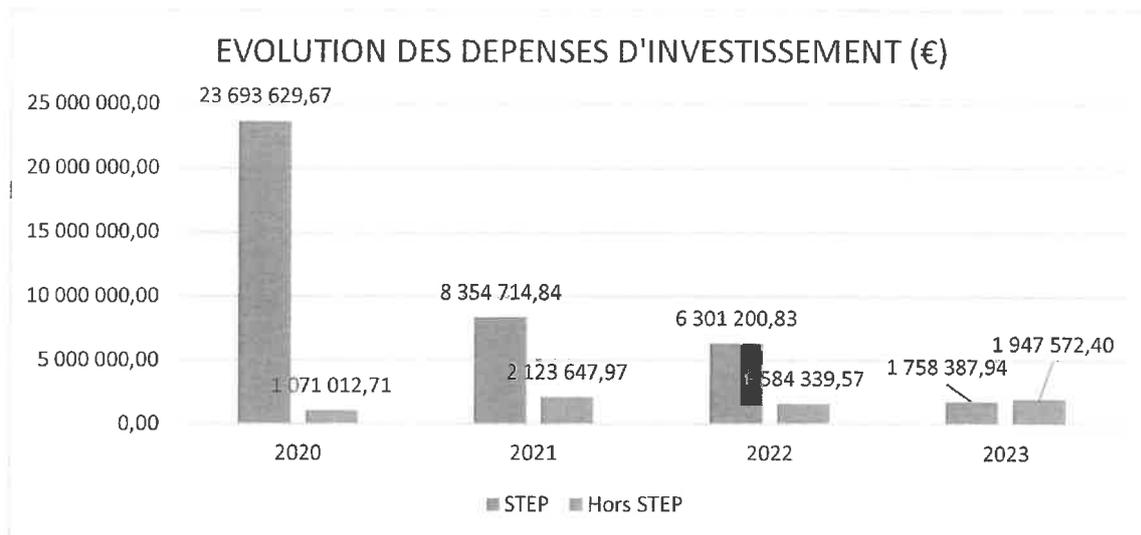
Le remboursement de la dette se décompose ainsi :

Remboursement du capital	2022	2023	var
Remboursements à l'échéance	1 221 433,96	1 237 931,18	1,35%
Remboursements anticipés	425 981,80	875 000,00	105,41%
TOTAL	1 647 415,76	2 112 931,18	28,26%

4.2.7. Les dépenses d'investissement

Elles apparaissent en diminution de 53% par rapport à l'exercice précédent. Le cycle de la construction de la STEP explique cette évolution, puisque ce dossier a été soldé fin 2023.

Le graphique ci-après retrace l'évolution des dépenses depuis 2020 en distinguant la part relative à la STEP.



Pour 2023, nous pouvons noter les mandatements suivants :

- STEP communautaire : 1,75 M€ (hors l'indemnité d'imprévision en fonctionnement) qui correspond au solde du marché. Il reste 122 K€ d'AP et de CP disponibles à la fin de l'exercice. Ils sont reportés en 2024 pour d'éventuels besoins complémentaires avant de solder définitivement l'opération globale.
- réhabilitations de réseaux : 1,5 M€ sur diverses communes de l'Agglomération, avec notamment la rue des Mésanges et la rue Barbès à Bourges, à Mehun-sur-Yèvre (rue Breму...), à Saint-Doulchard (Route de Berry-Bouy), à Saint-Germain du Puy (avenue des Lauriers), à Trouy (Allée Saint-Sylvain)....
- acquisition de véhicules : 214 K€ (3 camions bennes et 2 chariots élévateurs).
- ...

4.2.8. Les recettes d'investissement (hors emprunt)

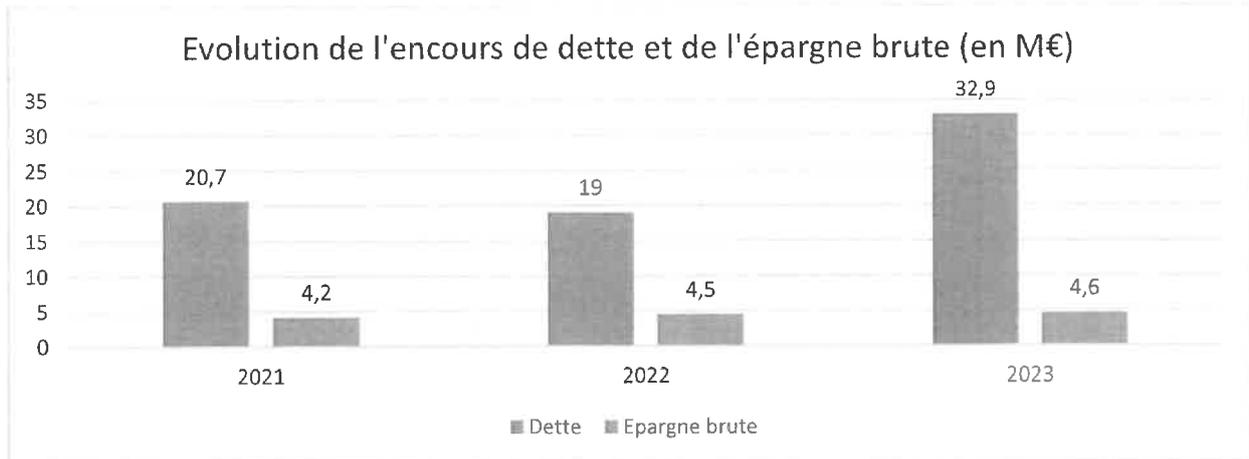
Elles sont constituées de subventions qui atteignent 753 K€ composées principalement de :

- la participation du Conseil Départemental du Cher à la construction de la STEP pour 572 K€,
- la subvention de l'ADEME au titre de la méthanisation : 113 K€,
- l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre d'études (schéma directeur) : 60 K€,
- ...

4.2.9. Les recettes d'emprunt

La dernière tranche d'emprunt affectée à la STEP a été mobilisée : 16 M€ auprès de la Banque des Territoires, durée 40 ans, taux d'intérêt Livret A + marge de 0,60%. Cette marge à l'origine était de 0,75% avant renégociation.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de notre dette comparée à celle de l'épargne brute (retraitée de l'indemnité d'imprévision de la STEP en 2023).



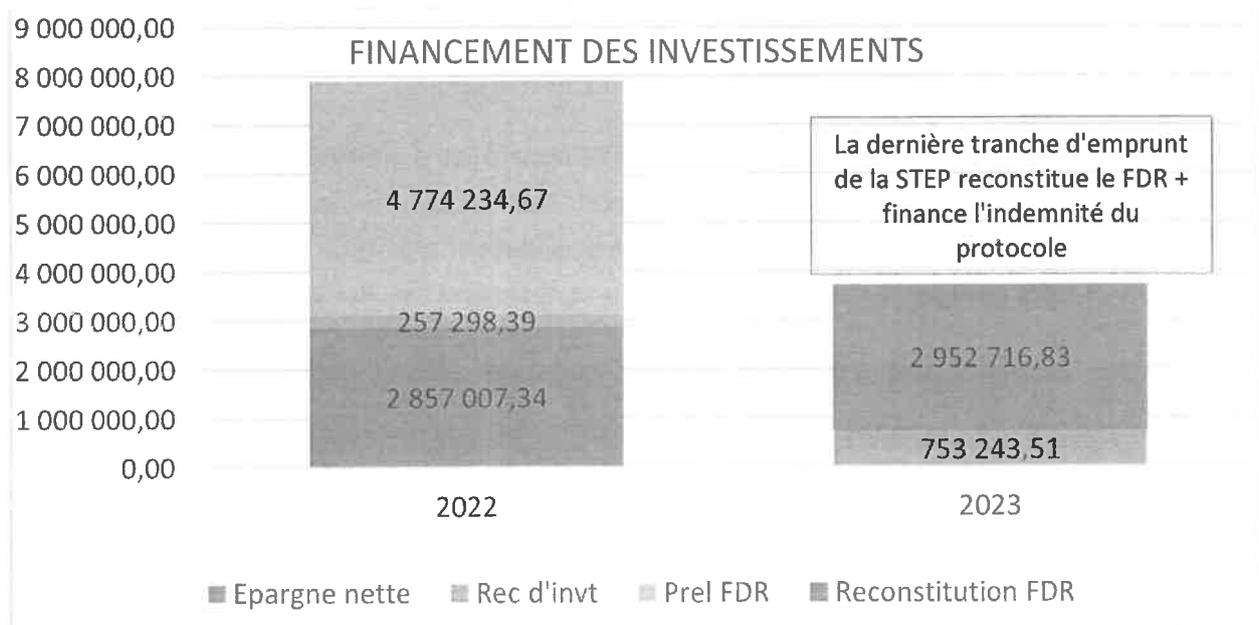
La dette atteint son point culminant fin 2023 après la mobilisation totale du financement de la STEP.

La capacité de désendettement se dégrade pour atteindre 7 années d'épargne brute, ce qui demeure toutefois acceptable, cette situation étant obtenue grâce au maintien du niveau de l'épargne dégagée.

4.2.10. Le financement des investissements

Le fonds de roulement avant reports de l'exercice 2022 étant négatif, il n'a pu être utilisé pour financer les investissements 2023. De la même manière, l'épargne nette dégagée en 2023 étant négative, elle n'a pas pu non plus contribuer au financement.

Ainsi, les investissements de l'année (3,7M€) ont été financés d'une part, par les recettes d'investissement (subventions) et, d'autre part, par la reconstitution du fonds de roulement (FDR) grâce aux emprunts.



4.3. Le budget Assainissement Non Collectif

4.3.1. Détermination des résultats

Le Compte Financier unique 2023 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'année N (a)	152 911,96 €	145 671,01 €	-7 240,95 €
	Résultats antérieurs reportés (b)	0,00 €	61 260,30 €	61 260,30 €
	Résultat à affecter (A = a+b)	152 911,96 €	206 931,31 €	54 019,35 €
Section d'investissement	Solde propre de l'année N (c)	0,00 €	628,00 €	628,00 €
	Solde antérieur reporté (d)	0,00 €	5 324,00 €	5 324,00 €
	Solde d'exécution (B=c+d)	0,00 €	5 952,00 €	5 952,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement (e)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement (f)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde de clôture après RAR - Section d'Investissement			5 952,00 €	
Solde de clôture après RAR - Section de Fonctionnement			54 019,35 €	
Fonds de roulement après RAR (C=A+B+e+f)			59 971,35 €	

Nous pouvons observer les éléments suivants :

- Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée au cours de l'exercice 2023
- Ce budget ne comporte pas d'emprunt.
- La section de fonctionnement est déficitaire au niveau de l'exercice 2023 avant reprise de l'excédent antérieur, les dépenses ayant augmenté de plus de 6.9% sur l'exercice tandis que les recettes ont diminué de 2.8%.

4.3.2. La section de fonctionnement

a) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 145 671.01 € sont listées ci-dessous :

- redevances d'assainissement non collectif : 138 000 €

Il s'agit d'une redevance forfaitaire annualisée due par tous les usagers du service d'assainissement collectif ;

- des frais de contrôles de conception et d'implantation, de bonnes exécutions des travaux et de bons fonctionnements des installations : 4 615.74 € ;
- autres produits exceptionnels: 3 021.20 €

b) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 152 283.96€ sont constituées comme suit :

- des charges à caractère général : 34 898.50 € dont plus des 2/3 sont liées aux charges d'occupation du Prado ;
- des charges de personnel : 116 824.55 €, correspondant aux rémunérations des agents du SPANC, initialement payés sur le budget assainissement collectif et sur le budget principal et refacturés en fin d'année ;
- des créances admises en non-valeur : 60.91 €.
- D'une dotation pour risque d'impayés : 500 €